

CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Agglomération de Pau

| SOMMAIRE

I - Cadre général 6

A. Le contexte national : le contrat « Engagements Quartiers 2030 »	7
B. Une nouvelle géographie prioritaire actualisée, capable de plus de souplesse face aux évolutions des territoires	7
C. Des territoires de veille qui disparaissent	8
D. La participation des habitants	8
E. Une contractualisation resserrée	9
F. Les moyens alloués aux contrats « Engagements Quartiers 2030 » : des moyens priorisés, pluriannuels et simplifiés	9
G. La durée des contrats « Engagements Quartiers 2030 »	10
H. Une articulation renforcée avec le droit commun et les stratégies de politiques publiques	10

II - L'élaboration du contrat « Engagements Quartiers 2030 » de l'agglomération de Pau : Une démarche résolument participative 12

III - Les quartiers prioritaires 2024-2030	16
A. Une géographie prioritaire renouvelée	17
1) Un travail fin mené à l'échelle locale	
2) Des quartiers prioritaires aux contours élargis	
3) Les territoires fragiles de l'agglomération	
B. Portrait des quartiers prioritaires de l'agglomération paloise	20
1) Des quartiers qui accueillent les ménages les plus modestes	
2) Des dynamiques socio-démographiques communes aux quartiers prioritaires et spécifiques à chacun	
3) De plus grandes difficultés d'accès à l'emploi	
4) Des inégalités scolaires importantes	
C. Le quartier Saragosse : Un quartier en mutation	22
D. Le quartier « Ousse-des-Bois-Berlioz-Le Laü » : Un quartier jeune et dynamique	24

IV - Des ambitions pour les quartiers prioritaires politique de la ville

28

A. Trois ambitions stratégiques pour répondre aux besoins les plus prégnants

AMBITION STRATEGIQUE 1 : Favoriser le bien vivre, la qualité de vie, l'ouverture des quartiers et leur inclusion dans la cité

29

29

- OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1 : Tisser des liens entre les habitants
- OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2 : Valoriser l'image des quartiers et créer des passerelles vers l'extérieur
- OBJECTIF STRATEGIQUE 1.3 : Favoriser des quartiers apaisés, tranquilles et sécurisés

AMBITION STRATEGIQUE 2 : Permettre aux habitants des quartiers prioritaires de bénéficier pleinement de leurs droits, d'accéder à une sécurité économique et sociale renforcée leur permettant de se projeter

32

- OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1 : Agir pour une égalité réelle d'accès à l'emploi et à la formation
- OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 Répondre aux besoins de santé des habitants et favoriser le bien-être et la prévention en matière de santé mentale et physique
- OBJECTIF STRATEGIQUE 2.3 : Amortir la précarisation des ménages et les conséquences des transitions sociales et écologiques
- OBJECTIF STRATEGIQUE 2.4 : Favoriser l'accès aux droits en agissant sur les blocages et les leviers

AMBITION STRATEGIQUE 3 : Développer le pouvoir d'agir et l'émancipation des habitants des quartiers dès le plus jeune âge

36

- OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1 : Favoriser un environnement éducatif favorable à la réussite et au bien-être des enfants et des jeunes
- OBJECTIF STRATEGIQUE 3.2 : Soutenir la capacité des familles à développer l'autonomie et l'engagement de leurs enfants
- OBJECTIF STRATEGIQUE 3.3 : Permettre aux jeunes de se projeter avec confiance dans l'avenir

B. Trois ambitions transversales pour agir sur les grands enjeux actuels

39

AMBITION TRANSVERSALE 1 : Agir pour les transitions dans les quartiers populaires (écologique, sociale, économique, numérique, démographique) et veiller à leur impact sur les conditions de vie des habitants

39

39

AMBITION TRANSVERSALE 2 : Lutter contre toutes les formes de discriminations

39

AMBITION TRANSVERSALE 3 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons

C. Deux ambitions territoriales pour adapter les actions aux priorités de chaque quartier

40

Les axes prioritaires pour le quartier « Ousse-des-Bois-Berlioz-Laü »

Les axes prioritaires pour le quartier Saragosse

V - Une gouvernance ouverte et une animation partenariale garantissant la mobilisation du droit commun et la participation des habitants

42

A. Une gouvernance plurielle et ouverte

43

B. Une animation du contrat de ville adossée à de nouveaux outils partenariaux

43

C. Une implication renforcée des habitants pour leur donner une réelle place dans la gouvernance

44

D. Une évaluation en continu du contrat de ville depuis la gouvernance aux actions de terrain

45

E. Une communication améliorée du contrat « Engagements Quartiers 2030 »

45

VI - Les engagements des signataires dans le cadre du droit commun et du contrat Engagements Quartiers 2030

46







I - Cadre général

A.Le contexte national : le contrat « Engagements Quartiers 2030 »

Le cadre législatif issu de la Loi Lamy du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini le cadre général de l'action en faveur des quartiers prioritaires et des ménages les plus fragiles : « la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

Ce cadre général reste en vigueur avec de nouvelles priorités pour la future contractualisation autour d'une boussole qui reprend le cap « Engagements Quartiers 2030 » voulu par le Président de la République et qui se décline en « quartier de plein emploi, quartier de transition, quartier de l'émancipation, quartier plus sûr ».

L'élaboration des nouveaux contrats de ville 2024/2030 s'est appuyée sur le Plan Quartiers 2030 et la circulaire ministérielle du 31 août 2023 et repose sur 3 piliers : un zonage actualisé, une participation citoyenne revivifiée, une contractualisation resserrée

B.Une nouvelle géographie prioritaire actualisée, capable de plus de souplesse face aux évolutions des territoires

Les contours des quartiers prioritaires sont dessinés sur un cadre identique à celui de 2014, à partir des données INSEE 2019.

Pour la France métropolitaine, la géographie prioritaire actualisée est entrée en vigueur au 01/01/2024 par un nouveau décret (n° 2023-1314 du 28 décembre 2023).

La méthode retenue est identique à celle de la définition du zonage sur la période précédente (2014-2023) à travers la mobilisation des données actualisées de l'Insee (base Filosofi 2019 pour les revenus des foyers fiscaux et nouveaux périmètres des unités urbaines 2020) et un travail fin de l'Insee à l'échelle de carreaux de 200 m de côté. Le travail a ensuite été réalisé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en lien très étroit avec chaque préfecture de département, chargée de mener la concertation avec les élus locaux (communes, EPCI). Des outils cartographiques ont été mis à disposition pour faciliter le travail de délimitation des contours des quartiers prioritaires.

Les quartiers prioritaires (QPV) de France métropolitaine doivent respecter des critères de revenu et de population :

- être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10000 habitants ;
- le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1000 ;
- le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine¹.

La nouvelle géographie prioritaire comportera en métropole 1362 QPV, au lieu de 1296 dans la géographie prioritaire initiale. Tous les départements seront désormais concernés avec la création d'un QPV à Mende (Lozère). **Pour comprendre les évolutions, quelques chiffres clés :**



Source : extrait du dossier de presse ANCT Quartiers 2030 « Actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville en métropole »

¹ Le seuil de bas revenu est calculé à partir du revenu médian métropolitain (70%) et du revenu médian de l'unité urbaine concernée (30%), par unité de consommation. Le bas revenu est situé à 60% de ce revenu médian pondéré.

Sur la base de Filosofi 2019 la population couverte par les 1362 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville 2024 de France métropolitaine serait de l'ordre de 5,055 millions d'habitants. L'estimation n'est pas comparable à celle des recensements de population et sera donc précisée par le calcul à venir des populations légales par l'Insee. Afin d'accompagner les quartiers sortants, conformément à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, un mécanisme de poche de pauvreté a été créé.

C. Des territoires de veille qui disparaissent

Les territoires de veille disparaissent de la nouvelle géographie mais des unités peuvent être identifiées sur le territoire des agglomérations concernées par un contrat de ville y compris hors quartiers prioritaires, soit parce qu'il s'agit de secteurs sortant de la géographie prioritaire mais restant vulnérables, soit parce que les indicateurs y montrent un décrochage. Il sera possible d'allouer à ces territoires des crédits de l'enveloppe départementale du budget opérationnel de programme (BOP 147), dans la limite de 2,5 % de cette dernière, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial du contrat de ville, et moyennant des co-financements.

D. La participation des habitants

Pour garantir que la parole des habitants puisse s'exprimer dans chaque futur cadre contractuel, au moment de son écriture, puis tout au long de la vie des contrats, une commission nationale « participation citoyenne des quartiers », composée d'habitants, d'acteurs associatifs et de représentants du monde économique a été installée en mars 2023.

La refonte des contrats de ville a tracé les grands axes de la participation citoyenne :

- La création d'une plateforme numérique nationale pour recueillir les avis des habitants et permettre aux préfectures de déposer des comptes rendus de réunions de concertations avec les habitants.
- Des concertations dans plusieurs villes organisées par les membres de la commission de participation citoyenne.
- Des concertations locales sous forme de réunions publiques, organisées par le préfet avec les élus(e)s pour coconstruire des réponses concrètes aux besoins des habitants, en associant un large panel d'habitants dans le cadre méthodologique fixée par la commission participation citoyenne.
- Des collectes locales de la parole des habitants sous forme d'entretiens individuels et/ou collectifs, de groupes de discussion et d'observation participante en prenant part à leurs activités locales pour recueillir des informations de manière informelle.
- Le contrat de ville doit définir le cadre formel local de concertation garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat. Le contrat de ville doit définir le cadre formel local de concertation garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat.

E. Une contractualisation resserrée

Les nouveaux contrats de ville peuvent comporter un socle pour les thématiques transversales ainsi qu'une partie dédiée aux projets de quartier. Les objectifs sont limités en nombre pour permettre une meilleure convergence parmi les priorités affichées.

Quatre thématiques principales sont définies :

- Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires
- La transition énergétique et écologique
- L'émancipation pour tous par la promotion de l'éducation
- La tranquillité publique et la sécurité publique

La lutte contre toutes les discriminations reste un objectif transversal 2024/2030.

La Circulaire du 31 août 2023 fixe également les modalités pour ces nouveaux contrats qui doivent répondre à un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics (école, périscolaire et extra-scolaire, sport, culture, social...)
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat.

Ainsi, les nouveaux contrats sont recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien avec les habitants », avec « des thématiques transversales » et une partie spécifique à chaque quartier.

F. Les moyens alloués aux contrats « Engagements Quartiers 2030 » : des moyens priorisés, pluriannuels et simplifiés

Le contrat “Engagements Quartiers 2030” mobilisera en priorité les moyens de droit commun de l’ensemble des partenaires, services de l’État, collectivités, acteurs économiques et opérateurs publics. Son articulation avec les politiques publiques, à la fois celles de l’Etat et de ses opérateurs et celles des collectivités territoriales et de leur groupement, est essentielle pour renforcer la coordination des interventions publiques, dans une logique de parcours, au profit des publics confrontés à des difficultés systémiques.

Les financements viseront en priorité des associations implantées localement, sur des enjeux priorisés par les habitants et qui assureront un réel effet de levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

Un minimum de 50% de conventions seront conclues sous forme de conventions pluriannuelles d’objectifs (CPO) en ciblant notamment les associations de proximité et les programmes de réussite éducative.

Enfin, les prochains contrats de ville comporteront un « volet investissement », pour soutenir des projets identifiés par les habitants lors des concertations en s’appuyant sur les stratégies locales portées par les acteurs publics ou privés.

G. La durée des contrats « Engagements Quartiers 2030 »

Les nouveaux contrats 2024/2030, signés à l'échelle des intercommunalités entreront en vigueur pour une durée de 7 ans. Ils sont effectifs depuis le 1er janvier 2024 pour une période de trois ans renouvelables, afin de se synchroniser avec le calendrier électoral des municipales et feront l'objet d'une actualisation à mi-parcours en fonction de la révision des priorités nationales.

H. Une articulation renforcée avec le droit commun et les stratégies de politiques publiques

La politique de la ville repose sur le principe d'interpellation des politiques de droit commun. Cela signifie qu'elle n'a pas vocation à se substituer au droit commun ni à gérer, dans la durée, des actions ou dispositifs lorsque ceux-ci ont prouvé leur utilité et/ou sont intégrés pleinement dans les compétences de droit commun. Ainsi, les crédits spécifiques de la politique de la ville ne devraient être engagés qu'après mobilisation des moyens et outils de droit commun, il ne s'agit pas d'opposer ces moyens mais bien de les articuler.

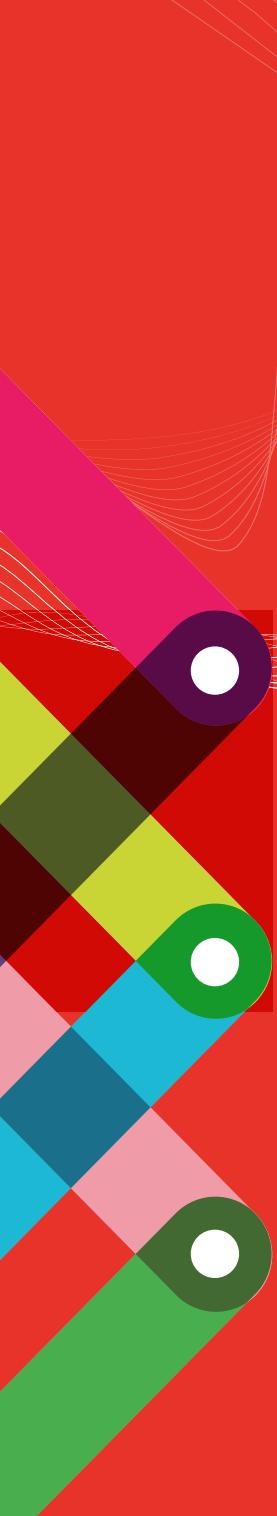
Cet objectif de mobilisation du droit commun est réaffirmé avec plus de force, les contrats « Engagements Quartiers 2030 » devenant ainsi un outil de mobilisation des partenariats.

Les contrats de ville devront préciser les engagements des signataires au service ainsi que les modalités de gouvernance. En conséquence par leur signature, les signataires :

- Reconnaissent le présent contrat comme cadre de référence à leur action commune à destination des habitants des quartiers prioritaires
- Affirment leur co-responsabilité dans sa mise en œuvre, dans le respect mais aussi la complémentarité des compétences de chacun
- Affirment la nécessité de conduire ensemble des démarches innovantes au service de problématiques particulières
- Affirment la nécessité de renforcer encore le travail d'articulation avec le droit commun et les stratégies locales, territoriales et nationales de politiques publiques.

Les engagements des signataires seront présentés en dernière partie de ce document.





II. L'élaboration du contrat «Engagements Quartiers 2030» de l'agglomération de Pau : **Une démarche résolument participative**

L'écriture du contrat « Engagements Quartiers 2030 » s'est appuyée sur une construction collective à partir du recueil de la parole et de l'expertise des partenaires et des habitants et en réaffirmant les références au droit commun comme colonne vertébrale du nouveau contrat.

La démarche retenue s'est attachée à construire et partager avec les élus, les acteurs institutionnels, de terrain et les habitants, un projet de territoire ancré dans la réalité des quartiers prioritaires et ciblant les enjeux les plus prégnants.



Forum ouvert sur l'emploi des quartiers prioritaires – 17 octobre 2023 au Palais des Sports

Le GIP-DSU de l'Agglomération de Pau s'est appuyé sur une démarche participative entre mars et octobre 2023, avec la volonté d'associer les habitants à la conception du nouveau contrat de ville. La méthodologie de la démarche se trouve en annexe.

La consultation s'est déroulée dans les quartiers Ousse-des-Bois et Saragosse mais aussi dans les nouveaux périmètres, sur les quartiers Berlioz et Fouchet. Elle a ciblé les publics suivants : enfants, adolescents, adultes et séniors.

La démarche d'élaboration s'est appuyée sur :

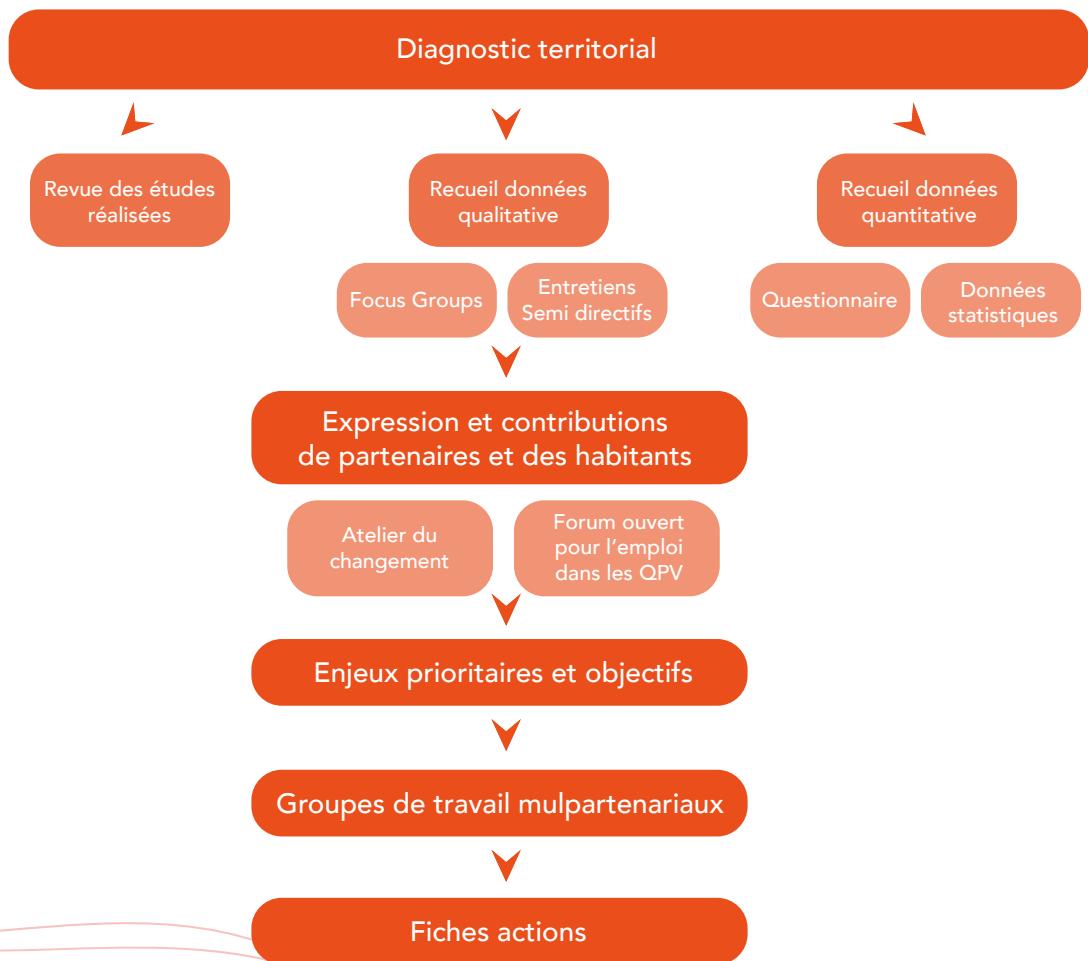
- Une revue et analyse des études réalisées précédemment
- Une revue et analyse des projets sociaux des deux centres sociaux du Hameau et la Pépinière
- Des entretiens individuels avec un panel d'une vingtaine de professionnels de la collectivité et du monde associatif
- Une enquête qualitative basée sur des entretiens semi-directifs, des groupes de discussion, qui a permis de recueillir la parole de 94 personnes (12 hommes, 48 femmes, 20 enfants, 14 adolescents et adolescentes)
- Un questionnaire administré sur la voie publique dans les quartiers prioritaires qui a totalisé 107 réponses (46 hommes, 60 femmes)
- La réalisation d'un « Forum ouvert pour l'emploi dans les quartiers prioritaires » pour bâtir des plans d'action de manière participative, qui a rassemblé 111 participants (habitants, entreprises, acteurs et intermédiaires de l'emploi)
- La réalisation d'un atelier participatif « Atelier du changement pour les quartiers prioritaires » qui a rassemblé 104 participants (habitants, associations, centres sociaux et MJC, représentant des institutions et collectivités).

Ainsi, au total la démarche a permis de recueillir la parole de 416 habitants.



Ateliers du changement – 9 novembre 2023 à l'Espace Prévert Centre Social du Hameau

Schéma récapitulatif de la démarche d'élaboration du contrat « Engagements Quartiers 2030 »







III - Les quartiers prioritaires 2024-2030

A. Une géographie prioritaire renouvelée

Les contours des quartiers prioritaires sont dessinés sur un cadre identique à celui de 2014, à partir des données INSEE 2019. Sur la base d'un carroyage découpant la France en carreaux de 200 mètres de côté, la concertation a reposé sur le caractère urbain de l'aire urbaine (plus de 10.000 habitants), un critère de population (1.000 habitants minimum par quartier), un critère de revenu (plus de la moitié de la population en dessous du seuil de bas revenu) et aussi sur la bonne adéquation avec les secteurs de l'Education Prioritaire.

Trois cas de figures possibles : des quartiers sortants, des quartiers potentiellement maintenus mais pouvant faire l'objet d'ajustement des contours, des quartiers entrants.

1. Un travail fin mené à l'échelle locale

Pour le territoire de l'agglomération paloise, la proposition d'une nouvelle cartographie des quartiers prioritaires est le fruit d'un travail de précision, mené à l'immeuble près, en croisant les regards des équipes de la politique de la ville (équipe opérationnelle du GIP-DSU, managers de quartier, coordinatrice de la cité éducative, programme de réussite éducative, prévention spécialisée) et de la rénovation urbaine, et prenant en compte :

- Les données socio-démographiques INSEE à l'échelle des résidences pressenties (dont le taux de pauvreté et de familles monoparentales) ;
- Les problématiques sociales observées par les intervenants sociaux et éducatifs (grande pauvreté, retards scolaires et décrochage dès l'école primaire, état de santé mentale des adultes et des jeunes, difficultés intra-familiales...) ;
- Le contexte urbain et le cadre de vie (qualité des bâtis et des espaces publics, accessibilité aux transports et services publics, ressources socio-culturelles et socio-éducatives mobili-sables) ;
- Les dynamiques sociales à l'œuvre et l'ambiance sur le quartier (replis, sentiment d'insécurité, regroupement sur l'espace public de groupes de jeunes, incivilités...).

Cette analyse a permis de circonscrire les contours de la géographie prioritaire de l'agglomération.

2. Des quartiers prioritaires aux contours élargis

Le quartier Saragosse élargi

Sur la base du carroyage initial proposé par l'ANCT et l'INSEE, le découpage à la rue reprend la totalité du quartier d'origine en intégrant deux copropriétés qui se sont particulièrement dégradées au cours de ces dix dernières années et qui sont situées sur un secteur qui fait l'objet aujourd'hui d'une attention particulière de la part de la sécurité publique avec des enjeux de trafic et de délinquance implantés. Deux autres ensembles situés le long du Cours Lyautey qui étaient absents du précédent découpage sont aussi intégrés du fait notamment de la concentration du nombre de logements (247 logements sur les deux immeubles) et d'indicateurs socio-démographiques tels que la surreprésentation de personnes âgées isolées et de familles monoparentales, ménages particulièrement exposés à la grande précarité.

A ce cœur de quartier sont associés en continuité deux sous-quartiers Camors-Kennedy et Fouchet. Composés d'ensembles de logements sociaux regroupant respectivement 240 et 177 logements, ces secteurs font l'objet d'alertes répétées de la part des habitants, des établissements scolaires, des structures et professionnels sociaux et éducatifs qui nécessitent une intervention renforcée. L'un d'entre eux, le secteur Fouchet, n'a jamais fait partie de la géographie prioritaire malgré les critères sociaux à prendre en considération

Ce nouveau découpage permet d'intégrer le collège public Clermont dont la situation doit être prise en considération. Avec un IPS de 84,6 à la rentrée 2021-2022, c'est maintenant le collège le plus défavorisé de la ville. L'école primaire associée, l'école Bouillerce, fait également partie de cette nouvelle cartographie.

Le quartier « Ousse-des-Bois- Berlioz-Le Laü » élargi

Le quartier d'Ousse des Bois a bénéficié d'un premier programme de renouvellement urbain qui a modifié le quartier en matière d'habitat mais qui n'a pas permis d'apporter la mixité sociale attendue. En effet le caractère de vulnérabilité de ce quartier qui le maintient en géographie prioritaire réside dans la forte proportion de familles modestes qui le compose .

L'intégralité du secteur initial est maintenue mais englobe désormais, pour plus de cohérence et de continuité, tous les équipements publics du cœur de quartier : l'école, le centre social, la médiathèque, le centre de loisirs, les locaux associatifs, les jardins partagés.

Le nouveau secteur s'étend :

- vers le secteur Berlioz jusqu'à la Cité de Pyrénées et la MJC Berlioz ;
- vers le secteur du Laü jusqu'à la MJC du Laü et la coulée verte.

Cette proposition correspond aux réalités sociales et démographiques observées à travers les indicateurs de l'INSEE (taux de familles monoparentales et taux de pauvreté) ainsi qu'aux demandes exprimées par les habitants et aux besoins repérés par les professionnels et partenaires en termes d'accompagnement social des familles, de soutien à la parentalité et d'accompagnement éducatif des enfants et adolescents.

La question des séniors est également une préoccupation importante de ce quartier et l'extension sur ces zones permettra une attention particulière sur cette population particulièrement vulnérable (notamment les femmes séniors).

Les quartiers Laü et Berlioz sont deux quartiers à l'emplacement imminemment stratégique par leur situation intermédiaire entre les deux quartiers prioritaires. Ces deux secteurs regroupent une population plus mixte socialement que les coeurs de quartier Saragosse et Ousse-des-Bois. Cependant, ils regroupent aussi des familles en situation de précarité économique, sociale et éducative présentant un risque important d'isolement et de repli, notamment pour les familles issues de l'immigration récente particulièrement présentes sur ces secteurs et n'ayant pas nécessairement (ou pas encore) accès à la langue.

Ces quartiers « intermédiaires » sont aussi des lieux où se jouent des tensions entre les jeunes des deux quartiers historiques et cette zone est prioritaire en termes de prévention au risque de délinquance des plus jeunes et de prévention de la marginalisation sociale des adolescents décrocheurs.

2 Source : Insee, RP, Chiffres clés par commune 2020

3 Source : Insee, Filosofi 2019

4 Source : CNAF 2019

3. Les territoires fragiles de l'agglomération

La refonte de la géographie prioritaire fait disparaître les territoires de veille et propose de définir, à partir des mêmes critères, des « quartiers fragiles » sur le territoire de l'agglomération concerné par le contrat de ville.

A partir de plusieurs indicateurs montrant que certains quartiers, auparavant en territoire de veille, restent vulnérables et en risque de décrochage, nous avons identifié comme territoires éligibles à ce titre :

- Une partie du quartier Berlioz (hors QPV) à Pau
- Une partie du centre-ville de Pau et du quartier du 14 juillet
- Les secteurs Hauterive/Barincou (les quartiers nord) à Pau
- Le quartier du Stade à Jurançon
- Les quartiers Lalanne et Château d'Este à Billère
- Le quartier Lescar Nord à Lescar

Compte tenu des limites budgétaires fixées dans la circulaire du 31 août 2023 pour les crédits du BOP 147 de l'Etat, nos interventions porteront sur des actions en direction du public jeune, dans une logique d'anticipation et de prévention des décrochages plutôt que dans une logique curative, en privilégiant les démarches « d'aller vers ». Le soutien qui aura un caractère exceptionnel interviendra dans le cadre partenarial du contrat de ville et moyennant des co-financements.

En outre, au-delà du droit commun, ces quartiers pourront bénéficier des crédits de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, du Département des Pyrénées-Atlantiques et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Pyrénées-Atlantiques fléchés dans le contrat de ville hors quartiers prioritaires, pour des actions relevant des ateliers jeunes, des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et des actions de lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes.

Dans l'attente de statistiques plus précises, fournies par l'ANCT et l'INSEE dans le courant de l'année 2024, qui nous permettrons de disposer d'un regard plus détaillé sur la fragilisation de ces secteurs et notamment en centre-ville de Pau, certains indicateurs comparatifs déjà disponibles confirment que ces quartiers doivent demeurer associés au contrat de ville.

En termes de logements sociaux, la part des personnes vivant dans le parc de logement social sur l'ensemble des résidences principales à l'échelle de l'agglomération était, en 2020, de 15%, alors qu'il était de pour l'ensemble de la ville de Pau de 17,8%, de 17,6% pour celle de Jurançon et de 14,5% pour celle de Billère². Il en est de même pour les taux de pauvreté disponible pour l'année 2019 : 14% des ménages de l'agglomération sont comptés sous le seuil de pauvreté, contre 20% à Pau, 16% à Billère et 15% à Jurançon³. Dans le même sens, la part des allocataires de la CAF dont les ressources sont composées à 100% de prestations CAF est, sur ces 3 communes, supérieure à la moyenne communautaire : 14% pour les ménages de l'agglomération, 16% pour la ville de Pau, 18% pour celle de Billère et 16% pour Jurançon⁴.

Dans le même temps les observations terrain réalisées par les professionnels de la prévention spécialisée, du programme de réussite éducative mais aussi de l'éducation nationale et du département, font remonter depuis plusieurs années des fragilités sociales et économiques accrues dans ces quartiers et des situations familiales très dégradées. Ces quartiers sont aussi repérés pour connaître des manifestations de délinquance ou d'incivilité notamment des adolescents. Ces problématiques qui touchent la jeunesse, partagées avec les municipalités concernées, doivent être prises en compte et travaillées collectivement à la fois du point de vue sécuritaire mais aussi préventif et éducatif en lien étroit avec les acteurs du droit commun Education Nationale, CAF, Département et associations de proximité.

B. Portrait des quartiers prioritaires de l'agglomération paloise

Les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville regroupent désormais 9.100 habitants, soit 12% de la population paloise et 5,6% de la population de l'agglomération.

Bien que Saragosse et Ousse-des-Bois partagent certaines caractéristiques, telles que des taux élevés de pauvreté et une prédominance de familles, des différences notables se manifestent dans le revenu des résidents, la dépendance aux minimas sociaux, le niveau de formation, et le taux de retard scolaire. Ces différences soulignent l'importance de tenir compte des spécificités de chaque quartier pour déployer des plans d'actions au plus près des enjeux locaux.

1. Des quartiers qui accueillent les ménages les plus modestes

L'incidence de la pauvreté dans les quartiers prioritaires est sans doute l'indicateur le plus significatif de la situation des quartiers et il est précisément celui utilisé par l'ANCT pour définir la géographie prioritaire.

Il est précisé que le taux de pauvreté de la population des quartiers prioritaires est presque trois fois plus élevé que dans l'agglomération. Plus de la moitié des habitants résidant en quartiers prioritaires est en situation de pauvreté monétaire. Selon les chiffres 2023, le taux de pauvreté est de 47% sur le quartier Saragosse, de 59% sur le quartier Ousse-des-Bois et de 14,3% sur le territoire de l'agglomération paloise. A titre indicatif, en 2018, le taux de pauvreté de l'ensemble des quartiers prioritaires de France métropolitaine était de 45%, marquant la particulière fragilité du quartier Ousse-des-Bois classé parmi les plus pauvres de Nouvelle Aquitaine.

Note méthodologique :

Le taux de pauvreté représente la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national (soit un niveau de vie inférieur à 1 063€ par mois en 2018). Compte tenu de la prise en compte des structures familiales (nombre d'unités de consommation) :

- une personne seule est pauvre si elle vit avec moins de 1 063€ par mois ;
- un couple sans enfant à charge est pauvre s'il vit avec moins de 1 590€ par mois en cumulant l'ensemble des ressources du ménage ;
- une famille monoparentale avec un enfant est pauvre dès lors qu'elle présente un niveau de vie inférieur à 1 380€ par mois ;
- un couple avec deux enfants est pauvre si la somme des ressources du ménage n'atteint pas 2 240€ par mois

Source : Insee, FiloSoFi 2013, 2018, 2023

2. Des dynamiques socio-démographiques communes aux quartiers prioritaires et spécifiques à chacun

Dans les quartiers prioritaires, les familles avec enfant(s)⁵ sont plus nombreuses qu'à l'échelle de l'agglomération. En 2020, elles représentent 73% des ménages d'Ousse-des-Bois (dont 19% de familles monoparentales) contre 49% à l'échelle de l'agglomération (dont 12% de familles monoparentales). Cette surreprésentation très marquée des familles avec enfants est une particularité forte du quartier Ousse-des-Bois.

Sur le quartier Saragosse, 49% des ménages sont des familles, dont 20% monoparentales. La particularité de ce quartier est la surreprésentation des personnes isolées, qui en 2020 représentent 35 % des ménages de Saragosse, contre 14% à Ousse-des-Bois et 25% sur l'agglomération.

Suivant le vieillissement général de la population, la part des habitants de plus de 60 ans augmente depuis 2015 pour atteindre en 2020, 36% de la population de Saragosse, 25% de la population d'Ousse-des-Bois et 29% à l'échelle de l'agglomération.

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » devra prendre en compte le vieillissement important et la présence de personnes de plus de 60 ans dans son plan d'action pour Saragosse, de même que la part particulièrement forte de familles avec enfants sur celui d'Ousse-des-Bois.

Les familles monoparentales (représentées à part égale dans les deux quartiers, 20%) devront faire également l'objet d'une attention particulière du fait de leur surreprésentation.

3. De plus grandes difficultés d'accès à l'emploi

En 2023, une baisse de 9% des demandeurs d'emploi habitant à Saragosse et de 18% des demandeurs d'emploi habitant à Ousse-des-Bois a été constatée, alors que le nombre de demandeurs d'emploi de la ville Pau a augmenté de 1,5% dans le même temps⁶.

Toutefois, l'accès à l'emploi reste difficile pour les actifs, les deux quartiers ayant des taux d'emploi plus bas que la moyenne de l'agglomération. Ainsi, en 2020, la part des personnes actives de 15 à 64 ans occupant un emploi est de 32% sur le secteur d'Ousse-des-Bois, 43% sur le secteur de Saragosse alors qu'elle est de 62% sur le territoire de l'agglomération⁷.

Le quartier d'Ousse-des-Bois connaît des difficultés concernant l'emploi des femmes qui ne sont que 25% à être actives occupées, contre 60% pour l'agglomération. Pour le quartier Saragosse, le taux d'emploi des femmes reste faible, de l'ordre de 42%⁸.

Le taux d'emploi précaire est également plus conséquent dans les deux quartiers : 40% des emplois occupés par des résidents d'Ousse-des-Bois sont précaires, 22% pour les résidents de Saragosse et 14% pour l'agglomération⁹.

Ces difficultés d'accès à l'emploi s'expliquent en partie par un plus faible niveau de formation. En 2020, 40% des résidents de plus de 15 ans d'Ousse-des-Bois et 28% de ceux de Saragosse n'ont aucun diplôme, alors que cela ne concerne que 14% des habitants de l'agglomération paloise¹⁰.

⁵ Définition Insee Famille avec enfant(s) = Couples avec enfant(s) et familles monoparentales

⁶ Source : Pôle Emploi et Recensement de la population Insee

⁷ Source : 2020, Recensement de la population, Insee

⁸ Source : 2020, Recensement de la population, Insee

⁹ Source : 2020, Recensement de la population, Insee

¹⁰ Source : 2020, Recensement de la population, Insee

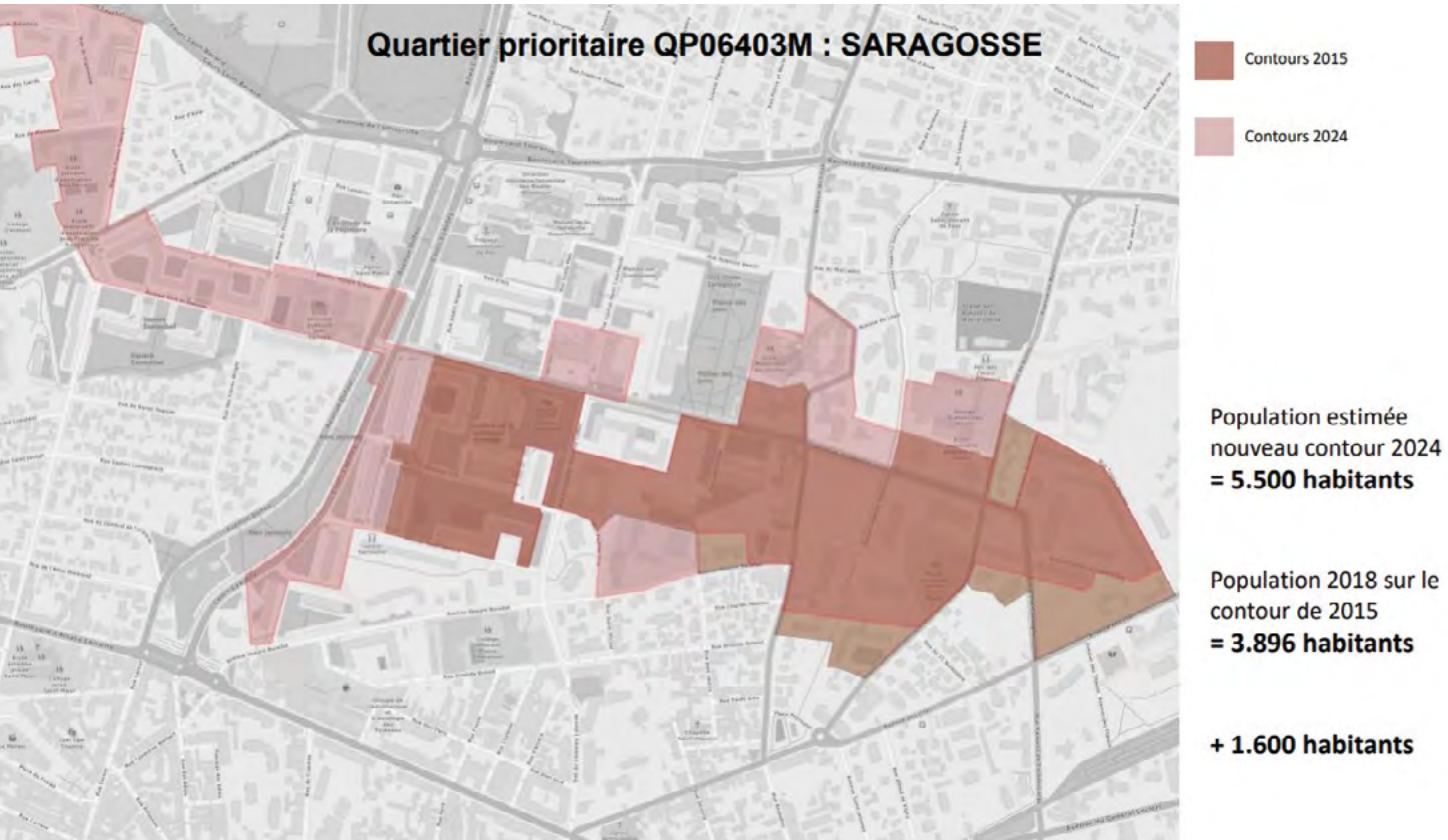
4. Des inégalités scolaires importantes

Les indicateurs de fragilité économique et sociale des ménages se retrouvent dans les statistiques de l'Education nationale¹¹ puisqu'en 2020, 63% des collégiens résidant sur le quartier d'Ousse-des-Bois et 58% des collégiens de Saragosse sont issus de « milieux défavorisés »¹², contre 25% des collégiens de l'agglomération.

L'orientation des élèves issus des quartiers prioritaires reste encore en 2020 très fréquente vers les filières professionnelles, avec 57 % des lycéens de Saragosse et 52% des lycéens d'Ousse-des-Bois, orientés vers le professionnel, contre 28% des lycéens de l'agglomération.

Dans le cadre de leur parcours scolaire, un grand nombre de jeunes habitants en quartier prioritaire se heurte à des difficultés scolaires. Ainsi, à la rentrée scolaire 2020 le retard scolaire en 3ème concerne 25% des collégiens résidant à Saragosse, 30% des collégiens résidants à Ousse-des-Bois et seulement 9,5% des collégiens résidant dans le reste de l'agglomération. Ces chiffres ne doivent pas masquer qu'une majorité des élèves issus des quartiers prioritaires présentent un niveau de réussite scolaire tout à fait dans la moyenne nationale, mais ils sont représentatifs de l'écart existant entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération.

C. Le quartier Saragosse : Un quartier en mutation



11 Source : 2020, Ministère de l'Education Nationale, DEPP
12 Indicateur Ministère de l'Education Nationale

Chiffres Clés

Le projet de rénovation a ainsi misé sur l'amélioration globale du cadre de vie avec des parcs, des circulations douces, des équipements publics requalifiés et des logements modernisés adaptés au vieillissement de la population, dont la dernière phase de rénovation se poursuivra sur la période 2024-2026.

Labellisé éco-quartier, de nombreux projets ambitieux y ont vu le jour : réseau de chaleur urbain, aménagements de voies douces, pôle entrepreneurial de Laherrère, stratégie végétale, performance énergétique des réhabilitations et des futures constructions, plan lumière innovant. Véritable levier de la ville durable, cette labellisation constitue un facteur d'attractivité et de qualité, permettant d'engager le quartier dans une dynamique vertueuse, en adéquation avec les enjeux locaux et nationaux en termes de développement durable.

Le quartier Saragosse est marqué par une population qui y réside depuis de nombreuses années et y reste très attachée. Il mêle copropriétés privées et résidences du bailleur social, apportant une mixité générationnelle et sociale bénéfique. L'image du quartier est ainsi en train de changer en très peu d'années mais devra pour autant faire face à de nombreux défis, dont le contrat de ville devra tenir compte : pauvreté, part des familles monoparentales, vieillissement de la population, taux d'emploi précaire, défis éducatifs pour les plus jeunes. Le contrat de ville devra aussi aider à conforter le vivre ensemble, les liens sociaux et l'occupation partagée des espaces publics dans l'acceptation de l'autre. L'accès aux droits, le renforcement des lieux de vie mais aussi l'offre en équipements du quotidien et des services publics seront des axes de travail pour les années à venir. L'enjeu sera aussi d'aller à la rencontre des nouveaux secteurs intégrés au quartier prioritaire (Fouchet, Camors et Kennedy) et de mobiliser les acteurs et associations pour accompagner ces nouveaux publics au plus près de leurs besoins et priorités.



Déambulation dans le cadre de l'inauguration des jardins linéaires et familiaux quartier Saragosse

Taux de pauvreté 2023¹³: 47% (agglomération : 14%)

35% des ménages soutenus par les minima sociaux¹⁴(agglomération 12%)

49% de familles parmi les ménages, dont 20% de familles monoparentales¹⁵

35% de personnes isolées parmi les ménages (agglomération 25%)¹⁶

36% de la population a plus de 60 ans (agglomération 29%)¹⁷

17% d'habitants de nationalité étrangère (agglomération 7%)¹⁸

45% de chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi (38% à Pau)¹⁹

42% des femmes de 15 à 64 ans actives ont un emploi (agglomération 60%)²⁰

28% des habitants de 15 ans et plus sont sans diplôme (agglomération 14%)²¹

57 % des lycéens sont orientés vers une filière professionnelle (agglomération 28%)²²

25% des collégiens montrent un retard scolaire à la rentrée en 3ème (agglomération 9,5%)²³

58% des collégiens sont issus de milieux défavorisés (agglomération 25%)²⁴

13 Source: Filosofi

14 Source : 2020, Insee, recensement de la population

15 Source : 2020, Insee, recensement de la population

16 Source : 2020, Insee, recensement de la population

17 Source : 2020, Insee, recensement de la population

18 Source : 2020, Insee, recensement de la population

19 Source : 2022, Pôle Emploi

20 Source : 2020, Insee, recensement de la population

21 Source : 2020, Insee, recensement de la population

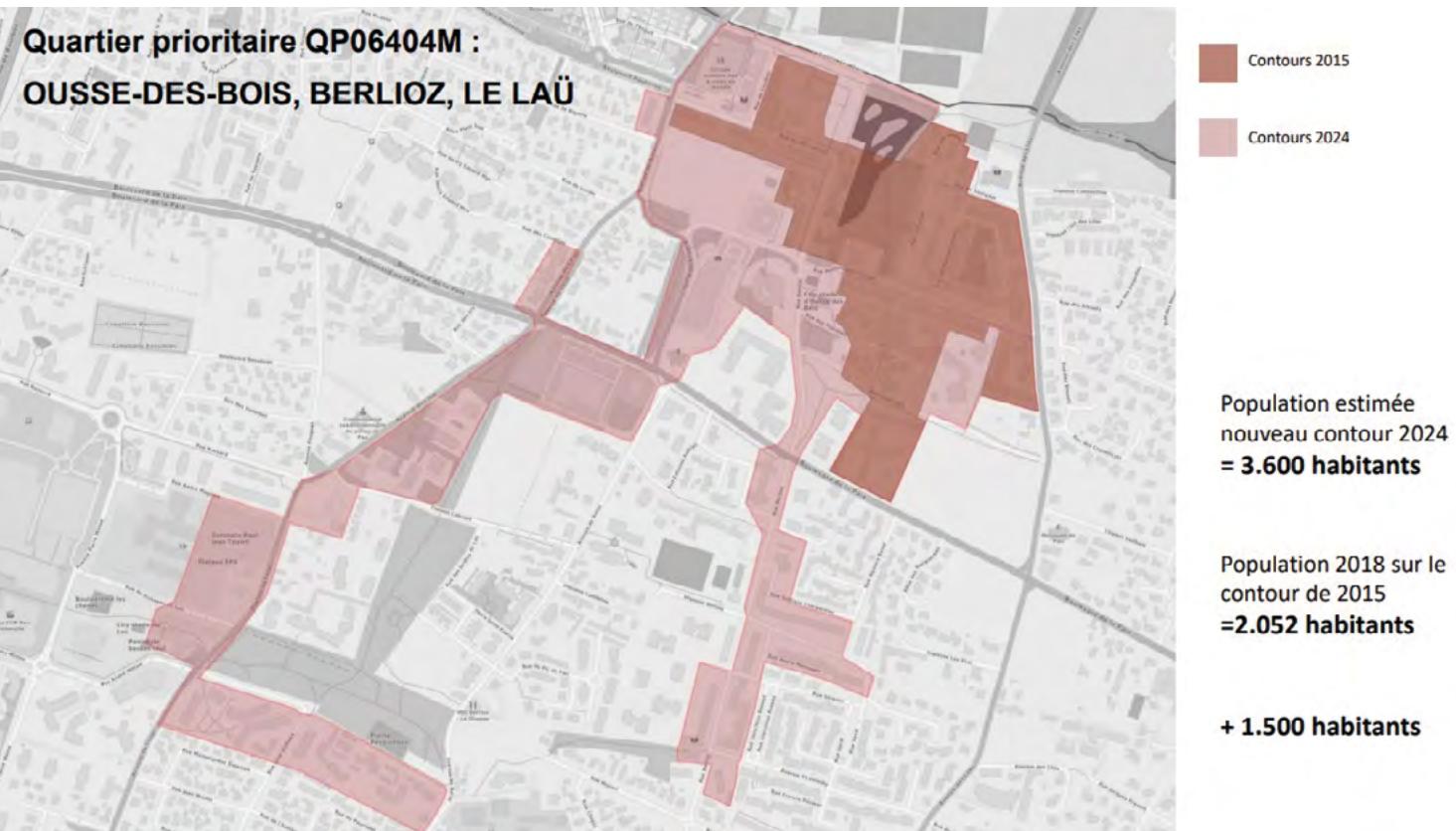
22 Source : 2020, Ministère de l'Education Nationale, Dapp

23 Source : 2020, Ministère de l'Education Nationale, Dapp

24 Source : 2020, Ministère de l'Education Nationale, Dapp

D. Le quartier « Ousse-des-Bois-Berlioz-Le Laü » : Un quartier jeune et dynamique

Quartier prioritaire QP06404M : OUSSE-DES-BOIS, BERLIOZ, LE LAÜ



Désormais desservi par le Bus à Haut Niveau (BHN) de Service qui le rapproche du centre-ville de Pau, le quartier a bénéficié d'un programme de rénovation urbaine entre 1998 et 2015, avec 88 millions d'euros investis. Ce programme a permis au quartier de changer de peau, avec la construction et la rénovation des logements, la création d'un parc naturel urbain avec un lac et des jardins familiaux. La rénovation avait la volonté d'ouvrir le quartier sur l'extérieur, en favorisant les entrées comme les sorties et d'atténuer, voire effacer, les frontières (sociales, psychiques et/ou virtuelles) qui s'étaient installées dans les esprits des Palois comme des habitants du quartier. La géographie prioritaire actualisée ouvre à nouveau le quartier vers les secteurs Berlioz et le Laü limitrophes (anciennement CUCS) et déjà en synergie de projets par la présence d'acteurs pleinement intégrés dans le réseau de la politique de la ville.

Malgré la perception positive et l'attachement que portent les habitants à leur quartier, la rénovation urbaine n'a pas permis d'atténuer le fort sentiment de discrimination ressenti et exprimé par les habitants. Le désenclavement de ce quartier, l'ouverture du quartier et la création de passerelles vers l'extérieur seront une des priorités du projet de territoire dans le cadre du contrat de ville.

Le quartier Ousse-des-Bois est jeune et dynamique et bénéficie d'une vie sociale, associative et solidaire importante qu'il faudra soutenir et encourager en comptant sur les nombreuses familles et les équipements de qualité présents en cœur de quartier comme le centre social du Hameau, la médiathèque, la maison du citoyen...

Chiffres Clés

Avec un taux de pauvreté particulièrement élevé (59% en 2023), le quartier Ousse-des-Bois est confronté à des défis économiques importants. L'accès à l'emploi demeure difficile, en particulier pour les femmes qui affichent des taux d'activité très faibles et des emplois occupés précaires. Le faible niveau de formation (40% de résidents sans diplôme) ajoute un défi important.

Les quartiers Berlioz et Laü, désormais reliés au nouveau quartier, présentent eux aussi de nombreuses fragilités socio-économiques mais aussi des atouts forts et des dynamiques associatives qui seront bénéfiques à l'ensemble du quartier.



Vue du parc en ciel et de la tour Salama – quartier Ousse-des-Bois

Taux de pauvreté 2023 : 59% (agglomération : 14%)

44% des ménages soutenus par les minimas sociaux (agglomération 12%)

73% de familles parmi les ménages, dont 19% de familles monoparentales²⁷

14% de personnes isolées parmi les ménages (agglomération 25%)²⁸

25% de la population de plus de 60 ans (agglomération 29%)²⁹

24% de la population a moins de 14 ans (agglomération 15%)

33% d'habitants de nationalité étrangère (agglomération 7%)³⁰

43% de chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi (38% à Pau)³¹

25% des femmes de 15 à 64 ans actives ont un emploi (agglomération 60%)³²

40% des habitants de 15 ans et plus sont sans diplôme (agglomération 14%)³³

52 % des lycéens sont orientés vers une filière professionnelle (agglomération 28%)³⁴

30% des collégiens montrent un retard scolaire à la rentrée en 3ème (agglomération 9,5%)³⁵

63% des collégiens sont issus de milieux défavorisés (agglomération 25%)³⁶

25 Source: Filosofi

26 Source : 2020, Insee, recensement de la population

27 Source : 2020, Insee, recensement de la population

28 Source : 2020, Insee, recensement de la population

29 Source : 2020, Insee, recensement de la population

30 Source : 2020, Insee, recensement de la population

31 Source : 2022, Pôle Emploi

32 Source : 2020, Insee, recensement de la population

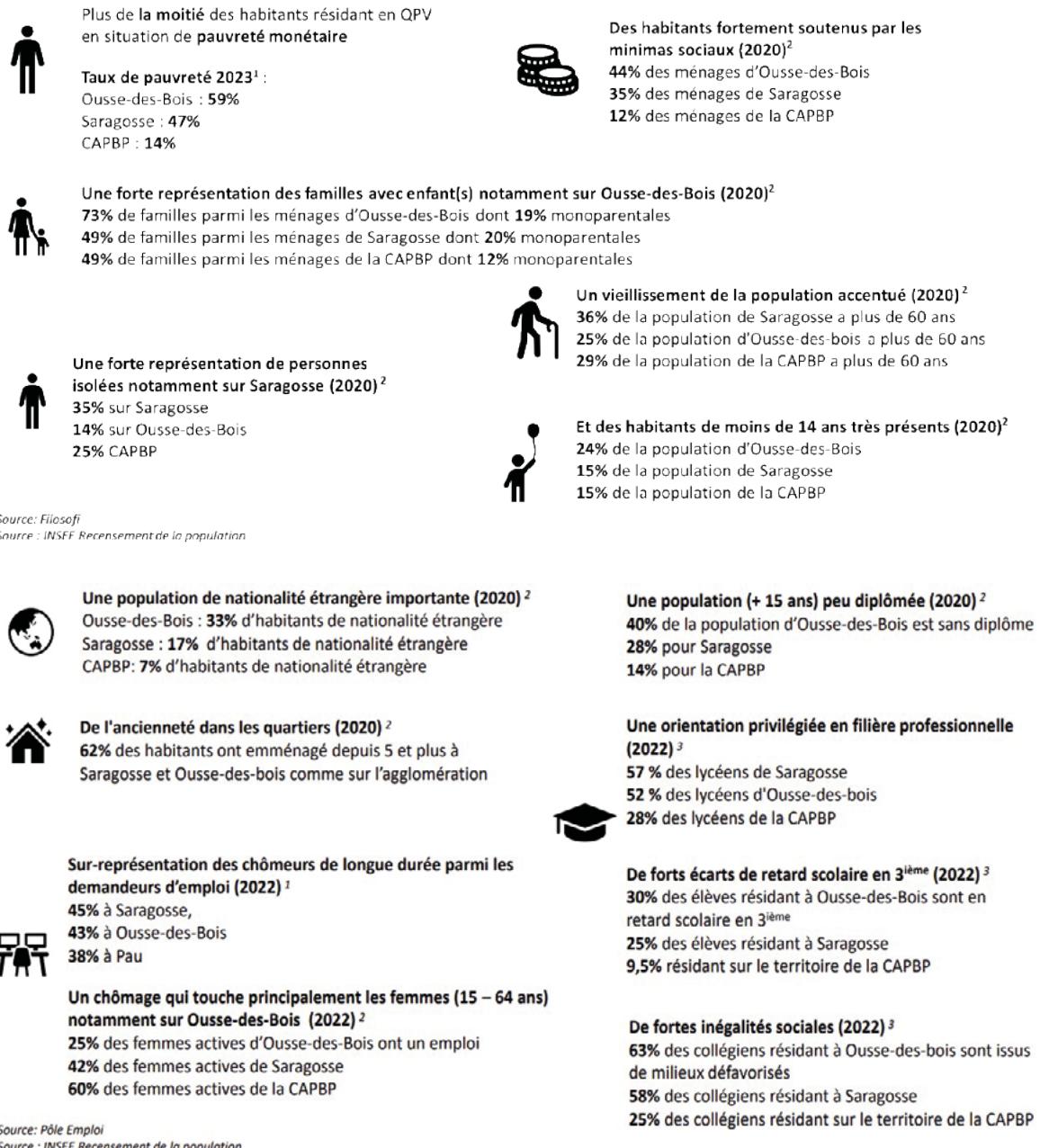
33 Source : 2020, Insee, recensement de la population

34 Source : 2020, Ministère de l'Education Nationale, Dapp

35 Source : 2020, Ministère de l'Education Nationale, Dapp

36 Source : 2020, Ministère de l'Education Nationale, Dapp

Portrait des QPV de l'agglomération



¹Source: FiliSofi

²Source : INSEE Recensement de la population

¹Source: Pôle Emploi

²Source : INSEE Recensement de la population

³Source : Ministère de l'Education Nationale, Depp



LE POTAGER PARTAGÉ



IV - Des ambitions pour les quartiers prioritaires politique de la ville

L'architecture du Contrat « Engagements Quartiers 2030 » est structurée autour d'une vision partagée du changement à long terme et de trois niveaux d'ambitions. La définition des ambitions s'est nourrie du travail de concertation avec les habitants, des travaux en ateliers avec les acteurs associatifs et institutionnels et des échanges avec les instances de gouvernance du contrat de ville et de la Cité éducative.

Une vision partagée du changement souhaité pour les quartiers prioritaires par les partenaires et les habitants :

« Des quartiers ouverts, vivants, sécurisés, offrant un cadre de vie épanouissant, propices aux rencontres, et qui favorisent l'émancipation individuelle et collective et l'accès à l'emploi et aux droits ».

Cette vision partagée est déclinée en ambitions, elles-mêmes détaillées en objectifs stratégiques et qui se traduiront au fil du contrat, en plans d'actions pluriannuels.

Des ambitions pour les quartiers :

- Trois ambitions stratégiques pour répondre aux besoins les plus prégnants
- Trois ambitions transversales pour tenir compte des grands enjeux actuels
- Deux ambitions territoriales pour adapter les actions aux priorités de chaque quartier.

A. Trois ambitions stratégiques pour répondre aux besoins les plus prégnants

AMBITION STRATEGIQUE 1 : Favoriser le bien vivre, la qualité de vie, l'ouverture des quartiers et leur inclusion dans la cité

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1 : Tisser des liens entre les habitants

Les enjeux identifiés :

Apporter de la mixité dans les quartiers prioritaires, faire des quartiers prioritaires des lieux de fêtes conviviales, de pratiques sportives et culturelles pour tous les Palois

Valoriser, faire connaître et développer les solidarités inter-quartiers, interculturelles, inter-générationnelles, entre anciens et nouveaux habitants, en développant des lieux et des moments de rencontres

Soutenir et valoriser les initiatives des habitants, les talents, les réussites, mettre en œuvre des solutions innovantes et promouvoir la mobilisation des habitants et leur participation citoyenne

Accompagner et sécuriser les associations de proximité à porter des actions partagées avec les habitants au sein des quartiers et notamment celles qui investissent l'espace public

Les acteurs impliqués et mobilisés - Les thématiques principales :

- Etat ++ (Soutien à la vie associative)
- Région ++ (Soutien à la vie associative)
- Département ++ (Action sociale, insertion)
- Ville +++ (vie associative, sport, culture, démocratie de proximité)
- Agglomération ++ (sport, culture)
- Bailleurs +++ (développement social urbain, animation de la vie sociale)
- Associations des quartiers +++ (animation de la vie sociale, solidarité)
- Structures d'éducation populaire +++ : MJC, Centres sociaux, Espaces de Vie sociale

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2 :
Valoriser l'image des quartiers et créer des passerelles vers l'extérieur

Les enjeux identifiés :

Répondre aux demandes des habitants de sortir de l'entre-soi en soutenant leur capacité à tisser des liens vers l'extérieur et leur permettre de se sentir légitimes à profiter des offres culturelles, sportives et festives de la ville, de l'agglomération, du département, en travaillant des outils d'accueil inclusif et en luttant contre les représentations, les préjugés.

Expérimenter des actions d'accueil inclusif pour prévenir les situations concrètes de discrimination et les freins à l'ouverture des habitants en dehors de leur quartier de résidence

Valoriser l'image des quartiers et les talents des habitants pour lutter contre les représentations, les a priori, les discriminations vécues et ressenties en s'appuyant sur des supports variés et ambitieux (médias, artistiques, sportifs, créatifs...)

Proposer des actions culturelles, artistiques et sportives ambitieuses pour les habitants des quartiers et soutenir les pratiques en s'appuyant sur les établissements culturels (médiathèques, scènes) et les équipements existants pour soutenir l'accès à la culture et au sport

Faire des quartiers prioritaires des quartiers pionniers et innovants en matière de nature en ville, d'espaces collectifs à jardiner, d'espaces de protection de l'environnement, comme outils de lien social et de rayonnement à l'échelle de la ville

Les acteurs impliqués et mobilisés - Les thématiques principales :

Etat ++ (soutien à la vie associative et au développement de la pratique sportive)

Département ++ (soutien vie associative, clubs sportifs)

Ville +++ (nature en ville, sport, culture, éducation, démocratie de proximité)

Bailleurs +++ (développement social urbain, animation de la vie sociale)

Associations des quartiers +++ (animation de la vie sociale, prévention)

Structures d'éducation populaire : +++ MJC, Centres sociaux, Espaces de Vie sociale +++

Associations culturelles, clubs sportifs de haut niveau +++

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.3 : Favoriser des quartiers apaisés, tranquilles et sécurisés

Les enjeux identifiés :

Amplifier la mobilisation collective autour de la tranquillité publique pour lutter contre les actes d'incivilité, de dégradation dans les quartiers (police municipale, nationale, bailleurs, transporteur, médiation)

Apaiser le quotidien des habitants en agissant sur l'insécurité ressentie en favorisant les actions de médiation et les espaces d'écoute et d'expression pour les habitants (médiation, GUP, tranquillité publique, prévention situationnelle)

Veiller à des espaces publics propres et bien entretenus pour investir positivement les espaces partagés des quartiers et veiller à une mixité d'usage et à leur appropriation par tous et notamment sous l'angle intergénérationnel et femmes-hommes (ville, GUP)

Poursuivre les démarches d'aménagement concerté et participatif des espaces publics et des espaces communs avec les habitants comme outils de cohésion sociale en tenant compte des questions de tranquillité publique

Poursuivre et renforcer l'interconnaissance et la circulation d'information entre les partenaires de la prévention de la délinquance et notamment des mineurs (police, justice, délégué du préfet, PJJ, ville, agglomération, bailleurs, associations)

Les acteurs impliqués et mobilisés - Les thématiques principales :

Etat	+++ (sécurité, prévention)
Département	++ (prévention, protection enfance, action sociale)
Ville et agglomération	+++ (sécurité, prévention, entretien espaces verts, aménagement espaces publics, gestion urbaine de proximité, démocratie de proximité)
Bailleurs	+++ (sécurité, prévention, entretien parc locatif, gestion urbaine de proximité, développement social urbain, animation de la vie sociale)
Associations des quartiers	+++ (animation de la vie sociale, prévention)
Structures d'éducation populaire	+++ (MJC, Centres sociaux, Espaces de Vie sociale)

AMBITION STRATEGIQUE 2 : Permettre aux habitants des quartiers prioritaires de bénéficier pleinement de leurs droits, d'accéder à une sécurité économique et sociale renforcée leur permettant de se projeter

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1 :

Agir pour une égalité réelle d'accès à l'emploi et à la formation

Les enjeux identifiés :

Poursuivre et renforcer l'engagement de tous les partenaires mobilisés pour l'emploi et l'activité économique dans les quartiers : le service public de l'emploi, le service emploi et valorisation des compétences territoriales de l'agglomération, la Cité de l'emploi, les réseaux d'entreprises mobilisés, les intermédiaires de l'emploi...

Poursuivre la coordination des acteurs impliqués en créant des ponts entre les dispositifs existants pour améliorer les parcours d'accompagnement des personnes restées sans emploi ou sans formation

Poursuivre la lutte contre tous les freins à l'emploi en expérimentant de nouveaux outils : mobilité, garde d'enfant, maîtrise du français, actions luttant contre les discriminations, acquisition des codes de l'entreprise...

Sensibiliser et mobiliser les employeurs privés et publics aux nouvelles formes de recrutement et « d'aller vers » les candidats pour changer le regard des entreprises sur les habitants des quartiers prioritaires et les inciter à y recruter et s'y installer

Sensibiliser et mobiliser les demandeurs d'emploi pour qu'ils deviennent acteurs de leurs parcours professionnels en se positionnant comme des porteurs de talents et de compétences

Continuer à soutenir les entrepreneurs des quartiers avec une attention particulière aux auto-entrepreneurs, aux jeunes et aux femmes

S'appuyer sur le Pôle Laherrère pour renforcer la coordination entre les acteurs, faire venir de nouvelles entreprises dans les quartiers, favoriser de nouvelles dynamiques et développer des actions innovantes pour mieux toucher les publics éloignés

Les acteurs impliqués et mobilisés - Les thématiques principales :

Etat	+++ (France travail, BPI, CDC)
Région	+++ (emploi, formation, développement économique, ESS)
Département	+++ (insertion)
Agglomération	+++ (emploi et valorisation des compétences territoriales, Habitat et Rénovation urbaine, action économique)
Bailleurs	++ (clause d'insertion sociale)
Mission Locale Jeunes Pau Pyrénées	+++
Associations d'accompagnement à l'emploi	+++
Entreprises, hôpitaux, cliniques	+++
Agences d'emploi, Plateforme Mobilité et le CTAL (Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration), France Horizon, syndicats professionnels...)	+++

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 :

Répondre aux besoins de santé des habitants et favoriser le bien-être et la prévention en matière de santé mentale et physique

Les enjeux identifiés :

Prendre en compte les besoins en santé mentale remontés par l'ensemble des partenaires en renforçant le repérage des situations et de l'offre de prise en charge et en outillant les acteurs de proximité

Permettre un meilleur accès à la prévention et à la médiation en santé en travaillant avec les acteurs de la santé pour adapter les supports d'informations à tous les publics (mineurs, personnes analphabètes, allophones...)

Mobiliser les partenaires de la santé pour renforcer l'offre de soins en proximité et développer des actions de prévention et de médiation en santé sur des thématiques communes afin de renforcer l'accès aux soins

Soutenir le pouvoir d'agir des habitants en matière de santé pour qu'ils deviennent acteurs de leur propre santé (dépistages, maladies chroniques, obésité...)

Agir pour un droit aux activités physiques et sportives pour toutes et tous quel que soit leur âge et leur situation

Les acteurs impliqués et mobilisés - Les thématiques principales :

Etat	+++ (ARS, Education Nationale)
CPAM	+++
CAF	++
Département	++ (PMI, prévention, solidarité, insertion)
Ville	++ (école, périscolaire)
Agglomération	+++ (service santé publique)
Associations des quartiers	++ (animation de la vie sociale, prévention)
MJC, Centres sociaux	: ++ (animation de la vie sociale, prévention)
IREPS, hôpital, cliniques, médecins généralistes, professionnels de santé	+++

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.3 :
**Amortir la précarisation des ménages et les conséquences
des transitions sociales et écologiques**

Les enjeux identifiés :

Accompagner les habitants à être acteurs de la transformation de leurs modes de consommation et de mobilité vers des manières plus écologiques, plus économiques, meilleures pour la santé (gestion des déchets, tri, biodéchets, consommation, alimentation, mobilités douces...)

Développer les projets solidaires pour permettre aux habitants d'accéder à des biens de consommation de qualité et adaptés aux besoins (recyclerie, réemploi, lutte contre le gaspillage, vrac)

Agir pour un droit à une alimentation saine et durable pour tous (épicerie sociale, lutte contre le gaspillage, circuits courts...)

Rechercher des financements pérennes des projets ou d'actions de transition dans les quartiers (ressourceries, agriculture urbaine, tiers lieux...)

Intégrer les conséquences du réchauffement climatique dans les aménagements et programmes de renouvellement urbain et de rénovation des espaces publics

Les acteurs impliqués et mobilisés - Les thématiques principales :

Etat	+++ (rénovation urbaine, Ademe)
Ville	++ (école, périscolaire)
Département	++ (coordination alimentaire ESS ..)
Bailleurs	+++ (rénovation des logements, service social, accompagnements transitions)
Agglomération	+++ (transition écologique, déchets et éducation à l'environnement, ESS)
Associations des quartiers	++ (animation de la vie sociale, prévention)
MJC, Centres sociaux	++ (animation de la vie sociale, prévention)

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.4 :
Favoriser l'accès aux droits en agissant sur les blocages et les leviers

Les enjeux identifiés :

Agir contre le non-recours en renforçant les actions d'aller vers pour toucher les publics éloignés

Maintenir et faire connaître les services publics de proximité et les lieux d'information sur l'accès aux droits dans les quartiers auprès de tous les habitants et améliorer la communication entre les partenaires pour assurer un premier accueil coordonné et efficace

Favoriser l'accès à la langue française en allant vers les habitants peu familiers du langage administratif ou institutionnel et en diversifiant l'offre linguistique

Lutter contre la fracture numérique en accompagnant les habitants en matière d'e-démarches, et en soutenant leur autonomie dans la maîtrise des outils informatiques

Adapter tous les supports d'information et d'accès aux droits pour faciliter leur appropriation et lutter contre le non-recours

Les acteurs impliqués et mobilisés - Les thématiques principales :

Etat	+++ (DEETS, dispositifs d'intégration des étrangers, Maison France service)
Ville	+++ (maisons du citoyen, services publics)
Bailleurs	++
Agglomération	+++ (Service transition écologique, déchets et éducation à l'environnement)
Associations des quartiers	++ (animation de la vie sociale, prévention)
MJC, centres sociaux	+++ (animation de la vie sociale, prévention)
Entreprises relevant de l'IAE, organismes de formation	+++
Associations CDAD, Info Droits, Défenseur des droits, Cimade, avocats, défense des consommateurs, CIDFF	...+++

AMBITION STRATEGIQUE 3 : Développer le pouvoir d'agir et l'émancipation des habitants des quartiers dès le plus jeune âge

OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1 :
Favoriser un environnement éducatif favorable à la réussite et au bien-être des enfants et des jeunes

Les enjeux identifiés :

Prévenir le décrochage scolaire par le renfort des fondamentaux à l'école primaire en s'appuyant également sur les ressources pédagogiques des temps périscolaires et extrascolaires et à travers l'accès aux centres de loisirs, aux vacances apprenantes

Accompagner les passages de seuils critiques (première scolarisation, entrée au collège...)

Renforcer le programme de réussite éducative et l'aide aux devoirs, en complément des dispositifs de droit commun

Améliorer l'articulation entre les équipes scolaires et périscolaires par des formations communes, des outils harmonisés à destination des familles...

Lutter contre les discriminations à l'école et hors de l'école par une ouverture culturelle réciproque entre les quartiers de toute la ville

Veiller au bien-être des enfants (santé mentale et physique, prévention, éducation à la sexualité, lutte contre le harcèlement, gestion des écrans...)

Permettre un épanouissement social, physique et intellectuel des jeunes par un droit à l'accès aux loisirs culturels et sportifs

Les acteurs impliqués et mobilisés - Les thématiques principales :

Etat	+++ (Education Nationale, ARS)
Département	++ (PMI, prévention, SDSEI, collège)
CPAM	++ (prévention)
CAF	++ (petite enfance, CLAS)
Ville	+++ (périscolaire, culture, sport, jeunesse, parentalité)
Agglomération	+++ (service santé publique, prévention spécialisée, service lutte contre les discriminations et égalité femme/homme)
MJC, Centres sociaux	: +++ (jeunesse, accueil de loisirs, éducation populaire)
Associations	+++ (jeunesse, sport et culture)

OBJECTIF STRATEGIQUE 3.2 :
**Soutenir la capacité des familles à développer l'autonomie
et l'engagement de leurs enfants**

Les enjeux identifiés :

Développer l'animation de proximité à destination des parents, l'aller vers, et améliorer l'information sur les aides à la parentalité

Conforter la fonction parentale avec une attention particulière vis-à-vis des familles mono-parentales, des parents de tout-petits et d'adolescents et accompagner les inquiétudes parentales

Garantir un accès à l'apprentissage du français pour les parents, avec des pédagogies détournées

Construire pour les parents des parcours de découverte du système éducatif au sens large, pour restaurer la confiance et leur donner toute leur place dans la cité éducative

Améliorer les liens des familles avec le collège par des actions partagées et en ouvrant autrement les établissements aux parents

Lutter ensemble contre l'absentéisme par une coordination renforcée entre tous les acteurs intervenant auprès de l'enfant (familles, écoles, périscolaires, extrascolaire...)

Promouvoir et accompagner des temps en famille : sorties, séjours, temps de jeux parents-enfants

Favoriser l'émergence de réseaux de solidarité entre parents et mobiliser la solidarité entre parents/grands-parents/réseau élargi pour répondre aux besoins de garde d'enfants

Lutter contre l'épuisement parental en coordonnant les actions de répit parental proposées par les structures socio-éducatives dans les quartiers

Accompagner les acteurs de la parentalité par la création d'un réseau local de parentalité (groupe de travail QPV en lien avec les parents)

Les acteurs impliqués et mobilisés - Les thématiques principales :

Etat	+++ (Education Nationale)
CAF	+++ (petite enfance, parentalité)
Département	+++ (PMI, prévention, absentéisme)
Ville	+++ (jeunesse et parentalité, périscolaire)
Agglo	++ (petite enfance, prévention spécialisée, parentalité)
MJC, Centres sociaux	+++ (animation de la vie sociale, familles, enfance et jeunesse)
Associations des quartiers	++ (animation de la vie sociale, familles, enfance et jeunesse)

OBJECTIF STRATEGIQUE 3.3 :

Permettre aux jeunes de se projeter avec confiance dans l'avenir

Les enjeux identifiés :

Encourager, accompagner et développer la mobilité culturelle et géographique des jeunes des quartiers prioritaires

Soutenir l'orientation pour lutter contre le déterminisme social, par un accès facilité aux stages et une découverte positive des métiers

Adapter et inventer une nouvelle offre d'accueil de loisirs pour les pré-adolescents et les adolescents en s'appuyant sur leurs demandes et leurs envies et en leur offrant des espaces d'expression, de dialogue et d'échange pour faire entendre leur parole, leurs préoccupations, leurs aspirations

Accompagner les jeunes dans la construction de projets en lien avec les écoles, les MJC, les centres sociaux et les associations...

Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes, en lien avec le service public de l'emploi à travers des actions d'aller vers les invisibles et des formats innovants par rapport à l'offre existante

Renforcer l'engagement des jeunes dans leur vie citoyenne et sur les questions sociétales (notamment environnementales) à travers des conseils locaux de jeunes, conseils de jeunes inter-quartiers, services civiques, juniors associations

Agir en faveur de l'émancipation des filles et des femmes : encourager les pratiques sportives et culturelles, l'accès à l'espace public, lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Les acteurs impliqués et mobilisés - Les thématiques principales :

Etat	+++ (Education Nationale)
CAF	+++ (CTG)
Département	+++ (prévention, absentéisme, collèges, boussole, pack jeunes 64) Département +++ (prévention, absentéisme, collèges, la boussole des jeunes, le pack jeunes 64)
Ville	+++ (jeunesse et parentalité, périscolaire)
Agglomération	++ (petite enfance, prévention spécialisée)
MJC, Centres sociaux	+++ (animation de la vie sociale, familles, enfance et jeunesse)
Associations des quartiers	++ (animation de la vie sociale, familles, enfance et jeunesse)

B. Trois ambitions transversales pour agir sur les grands enjeux actuels

AMBITION TRANSVERSALE 1 : Agir pour les transitions dans les quartiers populaires (écologique, sociale, économique, numérique, démographique) et veiller à leur impact sur les conditions de vie des habitants

Le contrat « Engagements quartiers 2030 » devra accompagner les transitions dans les quartiers populaires pour ne pas laisser les habitants en marge des évolutions de la société. Ce champ doit partir de la réalité des habitants et permettre de construire avec eux des actions pour améliorer leur qualité de vie et limiter les impacts des transitions sur leurs conditions de vie. Il s'agit de prendre en compte, à travers des réponses pragmatiques, adaptées et concrètes, les impacts du vieillissement de la population, du réchauffement climatique, de la fracture numérique et des autres aléas économiques et sociaux, pour limiter des risques d'aggravation des inégalités et des vulnérabilités individuelles et collectives des quartiers.

AMBITION TRANSVERSALE 2 : Lutter contre toutes les formes de discriminations

La lutte contre toutes les formes de discrimination doit continuer à être un enjeu transversal majeur du contrat de ville. C'est un enjeu de cohésion sociale, de vivre ensemble, d'ouverture des quartiers vers l'extérieur et de leur inclusion dans la cité, mais aussi une cause d'aggravation des inégalités des chances et d'accès aux droits. La lutte contre les discriminations doit s'accompagner d'actions concrètes, adaptées, visant à provoquer des changements visibles auprès des auteurs (conscients ou non) de discriminations. L'adresse, l'origine ethno-raciale (réelle ou supposée), le sexe, l'âge, l'apparence physique, la religion, la santé, le handicap, sont des critères de discriminations vécues et ressenties par les habitants. Ils doivent être considérées comme des freins à l'émancipation et à l'inclusion au sens large. Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » devra permettre d'être collectivement pro-actifs sur ce sujet et d'aller au-delà des actions nécessaires de sensibilisation à la promotion et l'acceptation des différences, pour construire des formations et des actions ciblées sur les sujets les plus prégnants.

AMBITION TRANSVERSALE 3 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, dès le plus jeune âge et à tous les âges, doit se poursuivre et sera encouragée par le contrat « Engagements Quartiers 2030 ». En allant plus loin et en cherchant dans chacune des actions financées une approche intégrée et transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes, la volonté est d'œuvrer à rétablir les déséquilibres existants pour diminuer l'exposition des femmes aux vulnérabilités. L'évaluation des actions financées inclura des indicateurs de mesure de mixité genrée et suivra leur évolution dans le temps. Au niveau du pilotage global du contrat de ville, l'analyse genrée des budgets alloués, par thématique, permettra de s'assurer de la mise en œuvre de cette ambition transversale.

C. Deux ambitions territoriales pour adapter les actions aux priorités de chaque quartier

Les directives nationales précisent la volonté de prioriser dans les contrats « Engagements Quartiers 2030 » les enjeux les plus prégnants et de développer des projets spécifiques par quartier prioritaire.

Le croisement des indicateurs statistiques, du recueil de la parole et du vécu des habitants et de l'expertise des acteurs et professionnels impliqués dans les quartiers, dessinent dès à présent des priorités par quartier qui seront ajustées tout au long de la période 2024-2030.

Les axes prioritaires pour le quartier « Ousse-des-Bois-Berlioz-Laü »

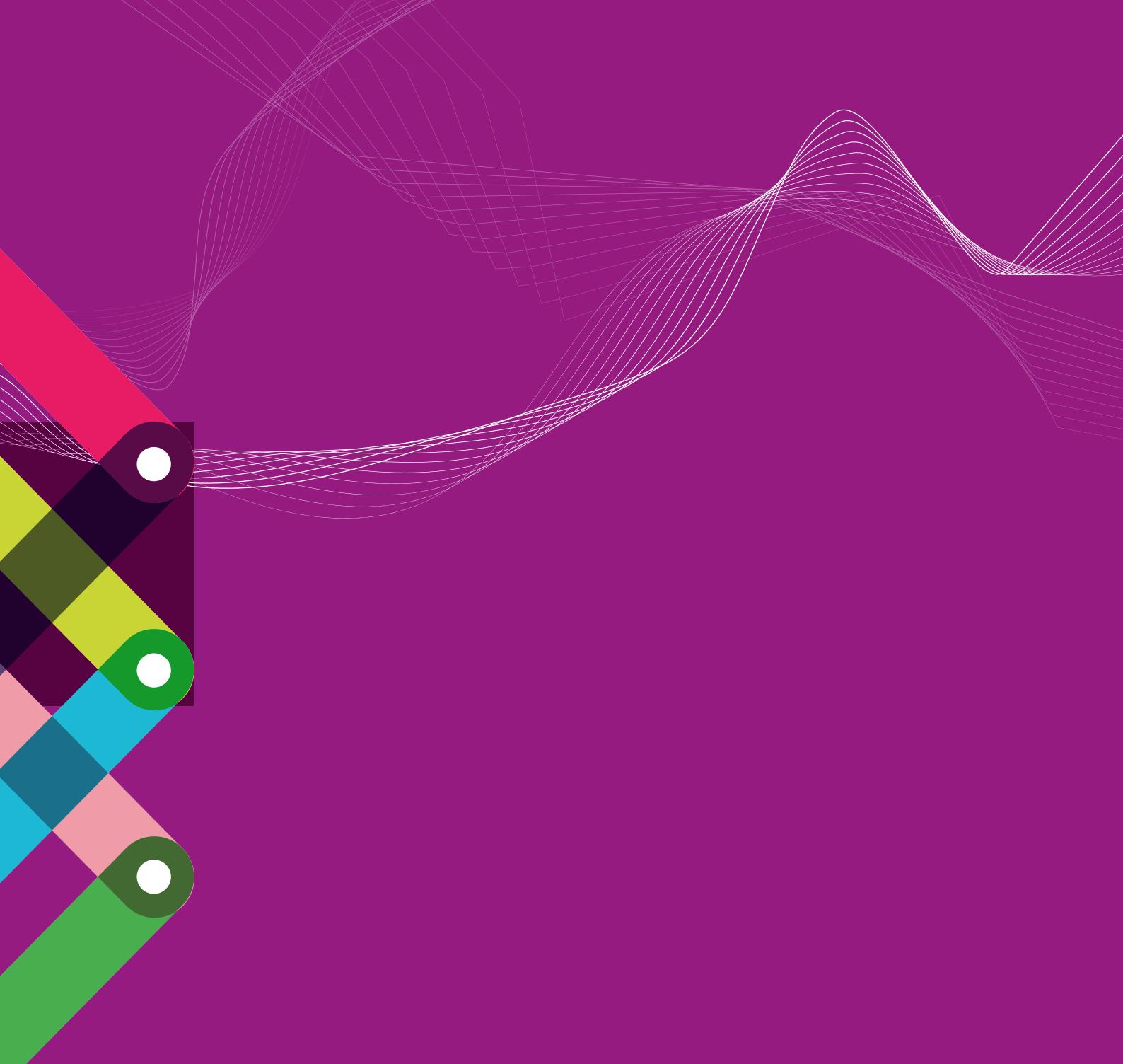
Objectif stratégique 1.2	Valoriser l'image des quartiers et ouvrir des passerelles vers l'extérieur pour lutter contre le repli
Objectif stratégique 1.3	Faire des quartiers un espace apaisé, tranquille et sécurisé
Objectif stratégique 2.1	Favoriser l'accès à l'emploi pour les femmes
Objectif stratégique 2.3	Lutter contre la précarisation des familles
Objectif stratégique 3.2	Soutenir la parentalité
Objectif transversal 2	Lutter contre les discriminations

Les axes prioritaires pour le quartier Saragosse

Objectif stratégique 1.1	Tisser des liens entre les habitants
Objectif stratégique 1.3	Faire des quartiers un espace apaisé, tranquille et sécurisé
Objectif stratégique 2.4	Renforcer l'accès aux droits
Objectif stratégique 3.2	Soutenir la parentalité
Objectif transversal 1	Accompagner les transitions et le vieillissement de la population
Objectif transversal 2	Lutter contre les discriminations

Pour chacun des nouveaux quartiers (Fouchet, Kennedy, Camors, Berlioz, Laü), une attention particulière sera portée à l'aller vers et l'intégration des habitants qui y résident, et ce, afin qu'ils soient pleinement associés à la dynamique du contrat de ville, de la cité éducative et de la cité de l'emploi.





V - Une gouvernance ouverte et une animation partenariale garantissant la mobilisation du droit commun et la participation des habitants

Les ambitions fortes, mises en avant par le renouvellement de la politique de la ville, doivent nécessairement se traduire par des évolutions structurelles de la gouvernance, permettant de répondre aux enjeux locaux les plus prégnants et à une double volonté :

- celle de mobiliser les politiques publiques de droit commun pour s'assurer qu'elles bénéficient autant aux habitants des quartiers prioritaires qu'ailleurs et qu'elles sont en capacité d'adapter leurs modes d'action aux particularités de ces quartiers
- et celle d'impliquer les habitants et de renforcer leur participation aux instances décisionnelles et opérationnelles du contrat de ville.

A. Une gouvernance plurielle et ouverte

1- La confirmation du Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public-Développement Social Urbain (GIP/DSU) de l'Agglomération de Pau en tant qu'organe décisionnel principal de la politique de la ville, à travers une co-présidence élu(e) de la CDAPBP et préfet et une représentation des institutions signataires du contrat « Engagements Quartiers 2030 ». Son rôle est de définir et de s'assurer de la bonne déclinaison des orientations stratégiques des différents cadres contractuels, de proposer des orientations, des ajustements ou des réorientations éventuelles, de valider les orientations budgétaires et d'assurer le pilotage des actions mises en œuvre.

2- La création d'un Comité d'Orientation qui se réunira deux fois par an en présence des représentants des institutions de droit commun impliquées dans la politique de la ville, des représentants des acteurs associatifs de proximité et des collectifs d'habitants. Il définira les orientations stratégiques et opérationnelles du contrat de ville, veillera à la mobilisation du droit commun et à la définition des priorités d'action par quartier.

3- La mise en place des groupes de travail thématiques réunissant les référents techniques des instances du droit commun, les acteurs associatifs impliqués (ou souhaitant s'impliquer) et les représentants d'habitants. Co-pilotés par un chargé de mission du GIP-DSU et un technicien désigné représentant l'institution ou le service de droit commun principalement concerné(e) par la thématique, ils devront décliner les plans d'actions thématiques et territoriaux et piloteront les Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) associés aux plans d'actions.

B. Une animation du contrat de ville adossée à de nouveaux outils partenariaux

1- La mise en place d'Appels à Manifestation d'Intérêt thématiques (AMI) annuels ou pluriannuels, adossés aux groupes de travail thématiques, permettra de s'assurer d'une bonne complémentarité entre le droit commun et les crédits spécifiques accordés par le contrat de ville. Cette démarche permettra de s'assurer que les thématiques identifiées comme prioritaires seront bien mises en actions, et d'améliorer la synergie entre les opérateurs associatifs et les échanges d'expérience et d'ingénierie entre opérateurs.

2- Sur chacun des quartiers, la poursuite et le développement des cafés des partenaires comme des espaces d'interconnaissance et de co-construction d'actions, répondant aux orientations stratégiques et territoriales. L'animation par le manager de quartier permettra de renforcer son rôle de coordination territoriale des actions du contrat de ville. En outre les managers de quartiers Saragosse et Hameau (Ousse-des-Bois, Berlioz, Le Laü) de la Ville de Pau auront une mission renforcée de développement social dans les quartiers prioritaires et seront un des maillons privilégiés entre tous les acteurs de terrain et les habitants.

3- La signature de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO), largement encouragée par les directives nationales, devra permettre de sécuriser et de soutenir certaines actions permanentes et structurantes pour les quartiers ainsi que les petites associations, souvent sans équipe administrative qui participent activement à créer du lien de proximité avec les habitants et favorise la vie sociale dans les quartiers.

C. Une implication renforcée des habitants pour leur donner une réelle place dans la gouvernance

1 - Les habitants ont exprimé leur volonté de s'impliquer et de se réunir sous la forme de groupes ou de collectifs qui dépasseraient les frontières des quartiers. Les managers de quartiers de la ville et les structures de vie sociale dans les quartiers devront soutenir toutes ces initiatives et participer à la création de **comités d'habitants inter-quartiers** ayant vocation à participer à la gouvernance stratégique et opérationnelle du contrat de ville, en tant que relais de la parole des habitants et experts de leur cadre de vie. Les modalités d'organisation, de réunion et leurs vocations seront coconstruites avec les habitants eux même et pourront participer aux instances de gouvernance de la politique de la ville. Ils pourront également être porteurs de projets d'intérêt pour leurs quartiers et leurs habitants à travers la mobilisation du FIPH (Fonds d'Initiatives pour les Habitants) de la ville de Pau ou des crédits spécifiques de la politique de la ville (contrat de ville, quartiers d'été...).

2 - **Les comités et associations déjà existants** (Conseil Citoyen de Saragosse qui devra être renouvelé dans sa composition, associations d'usagers, associations de quartier) feront l'objet d'une attention particulière de la part du service vie associative de la ville de Pau et des MJC et Centres sociaux, pour les aider dans leurs difficultés et les soutenir dans leur volonté de développement.

3 - Il nous faudra collectivement développer et faire connaître tous les espaces existants de concertation avec les habitants (rendez-vous de proximité, cafés chantier, concertations) et développer de **nouveaux outils de démocratie implicative** (chantiers participatifs, actions citoyennes, balades urbaines...) pour inciter de nouvelles formes de participation et d'implication des habitants, notamment autour du cadre de vie, de la nature en ville et de l'environnement, qui sont les leviers très mobilisateurs.

4 - La recherche d'une meilleure implication des habitants dans la gouvernance du contrat de ville devra être soutenue par des propositions de **formations destinées aux habitants et aux partenaires associatifs et institutionnels** impliqués dans les quartiers, autour du développement du pouvoir d'agir et des démarches de participation et de démocratie implicative.

D. Une évaluation en continu du contrat de ville depuis la gouvernance aux actions de terrain

1 - La poursuite du partenariat avec la Chaire Optima de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) engagé depuis 2021 permettra de pérenniser, généraliser et approfondir la démarche d'évaluation du contrat de ville selon plan d'évaluation annuel et pluriannuel.

2 - La plateforme évaluative mise en place depuis 2023 pour les actions de la cité éducative permettra d'évaluer et de piloter en continu toutes les actions financées dans le cadre de la politique de la ville, mais aussi celles construites avec les institutions du droit commun, à travers la définition partagée d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

3 - Les ambitions stratégiques et opérationnelles seront évaluées tous les ans à travers des indicateurs de ressources/moyens, réalisations et impacts, qui serviront de base de travail aux Comité d'Orientation et Conseil d'Administration. Cette démarche s'appuiera notamment sur une consultation régulière des habitants, à travers des questionnaires permettant de mesurer leur satisfaction et l'importance des projets portés par le contrat dans leur parcours de vie et leur quartier. Et de la même façon une évaluation les modalités de gouvernance et les moyens de communication du contrat de ville seront évalués à partir d'indicateurs définis collectivement.

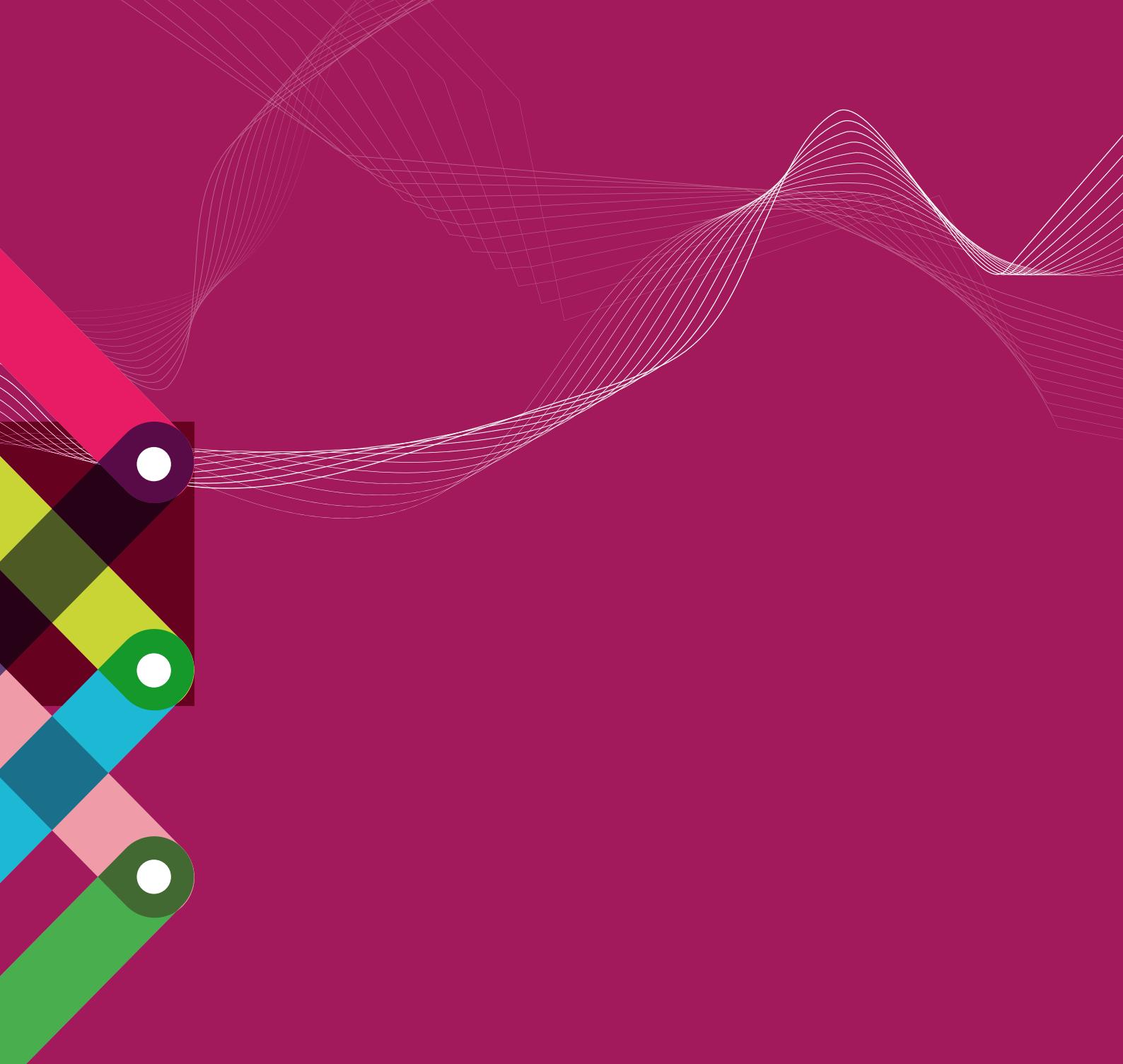
4 - Un suivi statistique des quartiers prioritaires sera également mis en place pour suivre sur la période 2024-2030 l'évolution des indicateurs socio-démographiques et socio-économiques des ménages résidants en quartiers prioritaires.

5 - Dans une démarche globale d'amélioration continue des actions financées, d'expérimentation et de capitalisation des réussites, des formations sur l'évaluation, le pilotage et les mesures d'impact seront proposées aux acteurs du droit commun et aux opérateurs associatifs.

E. Une communication améliorée du contrat « Engagements Quartiers 2030 »

1 - Le document cadre du contrat « Engagements Quartiers 2030 » sera disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et une page à visée pédagogique sur la politique de la ville sera créée.

2 - Les plans stratégiques seront également communiqués sur des supports adaptés au grand public et aux acteurs de terrain, pour permettre de comprendre les grands enjeux de la politique de la ville, d'être informés sur les actions financées. Cela permettra également de valoriser les actions réussies et inspirantes qui méritent d'être partagées au plus grand nombre et en particulier celles portées par les habitants pour modifier le regard porté.



VI - Les engagements des signataires dans le cadre du droit commun et du contrat Engagements Quartiers 2030

**Tableau engagement des politiques de droit commun de la Ville de Pau
- de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Pau**

Directions et services de la Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Diagnostic de l'existant déjà mobilisé et à mobiliser		Engagement du droit commun local dans le « Contrat Engagements Quartiers 2030 »	
	Repérage des stratégies (locales, départementales, régionales, nationales, européennes) à articuler avec le contrat de ville	Repérage des actions leviers et ressources à renforcer ou mobiliser dans le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	Ambitions opérationnelles, publics et territoires cibles	Mobilisation sur les instances de gouvernance et opérationnelles
Sport (Direction Sport et Education)	En forme à Pau Junior En forme à Pau Plan ANS (agence nationale du sport) pour les équipements sportifs dans les quartiers	Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer : Mission du coordonnateur des activités sportives de la DSE sur les quartiers de Pau (1/3 ETP fléché aux quartiers prioritaires en fonction des projets) Actions citoyennes dans le cadre du soutien de l'agglomération aux clubs sportifs professionnels (CPOM) Maisons Sport Santé de Pau en relation avec la Maison Pour Tous Léo Lagrange En forme à Pau Junior et En forme à Pau Projet éducatif et sportif du domaine de Sers 30 minutes d'activité physique par jour Fonds/leviers à mobiliser : Fonds ministériels d'insertion par le sport Dispositifs Savoir-nager, savoir-rouler	Mettre au travail les questions de mixité et de la place des filles dans les clubs sportifs des quartiers Poursuivre le travail d'accompagnement méthodologique des associations sur la structuration de leurs projets associatifs et la formation des intervenants Poursuivre les expérimentations en lien avec la Cité éducative d'actions sportives innovantes (baby rugby, animations des placettes, jeux olympiques, tutorat sportif, savoir-nager...) Apporter une diversité de pratiques sportives dans les quartiers pour ouvrir les jeunes à de nouvelles pratiques et utiliser le sport comme un levier pour aller vers l'extérieur et sortir des quartiers Travailler la fidélisation et l'assiduité aux propositions sportives à travers nos dispositifs. Adapter les dispositifs En Forme à Pau junior et En Forme à Pau (inscription, accompagnement, tarification)	Directeur Sport et Education Directeur adjoint délégué à l'éducation Responsable de pôle dynamiques éducatives et sportives

Directions et services de la Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Diagnostic de l'existant déjà mobilisé et à mobiliser		Engagement du droit commun local dans le « Contrat Engagements Quartiers 2030 »	
	Repérage des stratégies (locales, départementales, régionales, nationales, européennes) à articuler avec le contrat de ville	Repérage des actions leviers et ressources à renforcer ou mobiliser dans le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	Ambitions opérationnelles, publics et territoires cibles	Mobilisation sur les instances de gouvernance et opérationnelles
Santé Publique (Direction santé et solidarité)	Contrat Local de Santé Contrat Local de Santé Mentale Orientation du service santé publique	Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer : Promotion santé (anciennement IREPS) Ateliers santé-ville CPAM Planning familial Association addictions France CEID Béarn Addiction Animateur Centre Hospitalier Pyrénées et Centre Hospitalier Général Maison des adolescents	Mobiliser le droit commun, les acteurs locaux et les ressources locales et nationales pour renforcer leur action dans les quartiers prioritaires Participer à l'élaboration des stratégies de prévention thématique pour répondre aux enjeux de santé dans les quartiers en mobilisant tous les acteurs de santé et éducatifs (MJC, centre sociaux, accueil de loisirs, écoles, péri et extra scolaires, clubs sportifs...) Développer des actions spécifiques (en fonction des capacités du service) en lien avec les acteurs de santé et les réseaux des partenaires du contrat de ville et de la cité éducative Être attentifs à la fidélisation des professionnels de santé dans les quartiers prioritaires	Directrice Santé et Solidarité Cheffe de service santé publique

Directions et services de la Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Diagnostic de l'existant déjà mobilisé et à mobiliser		Engagement du droit commun local dans le « Contrat Engagements Quartiers 2030 »	
	Repérage des stratégies (locales, départementales, régionales, nationales, européennes) à articuler avec le contrat de ville	Repérage des actions leviers et ressources à renforcer ou mobiliser dans le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	Ambitions opérationnelles, publics et territoires cibles	Mobilisation sur les instances de gouvernance et opérationnelles
Education (Direction Sport et Education)	PEDT (Projet Educatif de Territoire) PEG (Programme Educatif Global) Plan Phare (lutte contre le harcèlement) Plan National des petits déjeuners	Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer : Projet éducatif et sportif du Domaine de Sers Partenariat avec la Cité Educative Aides pour développer des séjours aux enfants	Poursuivre le renforcement de moyens financiers, pédagogiques dans les écoles du REP à travers la Cité éducative Poursuivre la possibilité d'expérimenter de nouveaux programmes répondant aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires Accompagner des projets structurant et expérimentaux en matière de cohérence éducative et de soutien à la parentalité à travers 2 projets : Pôle éducatif des Fleurs et crèche-école de la friche Gaston Bonheur Renforcer l'éducation à l'environnement dans les quartiers en s'appuyant sur les travaux du PCAET Expérimenter des actions de séjours pour les enfants (Domaine de Sers et hors Pau) Renforcer les moyens et les actions dédiés à l'accompagnement des projets d'écoles nature et du dehors et d'aménagement des cours d'école pour inciter la mise en mouvement des jeunes et des enfants pendant les récréations et permettre la mixité des usages	Directeur Sport et Education Directeur adjoint délégué à l'éducation Responsable de pôle dynamiques éducatives et sportives

Directions et services de la Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Diagnostic de l'existant déjà mobilisé et à mobiliser		Engagement du droit commun local dans le « Contrat Engagements Quartiers 2030 »	
	Repérage des stratégies (locales, départementales, régionales, nationales, européennes) à articuler avec le contrat de ville	Repérage des actions leviers et ressources à renforcer ou mobiliser dans le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	Ambitions opérationnelles, publics et territoires cibles	Mobilisation sur les instances de gouvernance et opérationnelles
Solidarité (Direction santé et solidarité)	Pacte des solidarités (Etat-Département) Convention cadre Département-CCAS pour la personne âgée et pour la personne en insertion sociale Convention cadre Ville-OGFA	Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer : Groupe contact aide alimentaire Equipe mobile précarité Convention territoriale Globale (axe accès aux droits, séniors et animation de la vie sociale) Appels à projet ministériels	Renforcer le partenariat entre le CCAS et les centres sociaux implantés dans les quartiers pour améliorer la prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement des séniors en situation de précarité Renforcer la participation des séniors des quartiers aux propositions qui leurs sont faites par la ville (actions, séjours, actions de prévention) Renforcer le partenariat entre le CCAS et les centres sociaux implantés dans les quartiers pour répondre ensemble aux grands appels à projets de l'Etat (ex. précarité alimentaire)	Directrice Santé Solidarité Directrice du CCAS Coordinatrices médico-sociales Chargés de mission de la D2S
Parentalité (Direction Vie des Quartiers, Direction santé et solidarité)	Stratégie nationale du soutien à la parentalité PEDT (Projet Educatif de Territoire) Convention Territoriale Globale (CTG) Schéma d'orientation de la petite enfance	Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer : Réseau Local Parentalité de l'agglomération de Pau (copilotage agglomération/Ville/- Caf) Axe obligatoire du CTG sur la parentalité, petite enfance, enfance-jeunesse Fonds à mobiliser : Appels à projets CAF : Journées départementales des familles Appel à projet ministériel Innovation petite enfance FIPD	Mener des actions d'information auprès des parents sur les ressources parentalité mobilisables Proposer des actions d'échange entre parents dans les lieux où ils sont présents et mobilisables (café des parents, petits déjeuners parents enfants) Mobiliser des parents dans les instances de veille et de construction des propositions	Directrice des Quartiers, Politique de la ville, Emploi du territoire, Coopérateur CTG Cheffe de service petite enfance et directrices de structures concernées Chargé de mission parentalité Direction Vie des Quartiers

Directions et services de la Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Diagnostic de l'existant déjà mobilisé et à mobiliser		Engagement du droit commun local dans le « Contrat Engagements Quartiers 2030 »	
	Repérage des stratégies (locales, départementales, régionales, nationales, européennes) à articuler avec le contrat de ville	Repérage des actions leviers et ressources à renforcer ou mobiliser dans le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	Ambitions opérationnelles, publics et territoires cibles	Mobilisation sur les instances de gouvernance et opérationnelles
Culture (Direction Culture)	EAC - Trajectoires Réseau lecture publique : médiathèques et bibliothèque patrimoniale Musées Conservatoire Ville d'art et d'histoire Spectacle vivant	Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer : Académie d'Eloquence El camino Cultur'en Bus Temps forts récurrents du réseau des médiathèques : Nuit de la lecture, Mondes imaginaires, Mois du documentaire, Partir en livre, Prix premières pages, ... Evénementiel estival : lien étroit avec les structures de proximité/ DVQ afin de proposer des activités	Mener un plan de formation des professionnels à la lutte contre les discriminations Expérimenter des actions innovantes pour accompagner les habitants des QPV à accéder de l'offre culturelle de la ville et de l'agglomération Faire des médiathèques des lieux de vie et de pratique culturelle dans les quartiers Développer l'accès aux établissements et événements culturels en dehors des QPV pour les habitants Proposer une rencontre professionnelle tous les deux ans en matière de droits culturels.	Directrice et Directeur Adjoint Culture Chargés de missions réseau des médiathèques (partenariats, numérique, action culturelle) Chargés de missions transversales DC

Directions et services de la Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Diagnostic de l'existant déjà mobilisé et à mobiliser		Engagement du droit commun local dans le « Contrat Engagements Quartiers 2030 »	
	Repérage des stratégies (locales, départementales, régionales, nationales, européennes) à articuler avec le contrat de ville	Repérage des actions leviers et ressources à renforcer ou mobiliser dans le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	Ambitions opérationnelles, publics et territoires cibles	Mobilisation sur les instances de gouvernance et opérationnelles
Transition écologique, Pôle déchets (Direction Développement Durable et Déchets)	PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) PLPDMA (Programme local de prévention des déchets) Tribio (tri des déchets alimentaires et bio)	Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer : Le Festivals des transitions Les Cafés Climat Les rendez-vous verts La semaine de réduction des déchets Le père noël fait de la récup' Tous au compost La récup'party Stands animations Le défi des familles Fonds à mobiliser : Fonds régional sur la gestion des déchets Fonds vert Financements actions par l'Ademe	Mobiliser les réseaux partenariaux et former les partenaires pour être des intermédiaires auprès des habitants Engager une réflexion commune autour de la vulnérabilité des habitants des QPV face aux impacts du changement climatique Développer des actions spécifiques dans les quartiers pour accompagner les habitants à mieux trier les déchets Soutenir les initiatives des partenaires et accompagner à la recherche de fonds spécifiques Renforcer l'éducation à l'environnement dans les quartiers en s'appuyant sur les travaux du PCAET	Directeur Développement Durable et Déchets Chargée de mission PCAET Cheffe de service relation à l'usager et éducation à l'environnement

Directions et services de la Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Diagnostic de l'existant déjà mobilisé et à mobiliser		Engagement du droit commun local dans le « Contrat Engagements Quartiers 2030 »	
	Repérage des stratégies (locales, départementales, régionales, nationales, européennes) à articuler avec le contrat de ville	Repérage des actions leviers et ressources à renforcer ou mobiliser dans le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	Ambitions opérationnelles, publics et territoires cibles	Mobilisation sur les instances de gouvernance et opérationnelles
Qualité du cadre de vie et de la Nature en ville (Direction Qualité du cadre de vie et de la nature en ville)	<p>Plan biodiversité (Maison du jardinier)</p> <p>Plan canopée</p> <p>PCAET (Plan Climat)</p>	<p>Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer :</p> <p>Accompagnement des jardins partagés Permis de jardiner Coins de nature dans les écoles et les crèches, centres de loisirs Ecoles du dehors Animation auprès des enfants : Alimentation, biodiversité, arbres, jardins Défis familles biodiversité Pau propre</p> <p>Leviers/fonds à mobiliser :</p> <p>Fonds vert Appels à projet régional thématiques</p>	<p>Poursuivre le partenariat entre la Maison du jardinier et la prévention spécialisée pour mettre en place des ateliers jeunes nature et jardin avec des jeunes issus des quartiers prioritaires</p> <p>Poursuivre et renforcer la végétalisation des quartiers à travers des démarches de co-construction avec les habitants</p> <p>Soutenir des initiatives individuelles et collective dans les quartiers</p> <p>Accompagner à la recherche de fonds spécifiques pour soutenir des projets</p> <p>Renforcer les moyens et les actions dédiés à l'accompagnement des projets d'écoles nature et du dehors (école expérimentale dans les quartiers)</p> <p>Mobiliser des familles des quartiers dans les défis biodiversité en s'appuyant sur les structures de proximité</p>	<p>Directeur/Directeur adjoint Qualité du cadre de vie et de la nature en ville</p> <p>Chargée de mission biodiversité</p>

Directions et services de la Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Diagnostic de l'existant déjà mobilisé et à mobiliser		Engagement du droit commun local dans le « Contrat Engagements Quartiers 2030 »	
	Repérage des stratégies (locales, départementales, régionales, nationales, européennes) à articuler avec le contrat de ville	Repérage des actions leviers et ressources à renforcer ou mobiliser dans le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	Ambitions opérationnelles, publics et territoires cibles	Mobilisation sur les instances de gouvernance et opérationnelles
Jeunesse et prévention (Direction vie des quartiers)	<p>PEG (Plan Educatif Global)</p> <p>CME (Contrat Municipal Etudiant)</p> <p>Services civiques</p> <p>Politique accueils étudiants</p> <p>Campagne Emplois d'été</p> <p>Prévention spécialisée</p>	<p>Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer :</p> <p>Associations mobilisées sur tous les dispositifs 30 CME (20% QPV) 10 éducateurs de rue sur les QPV pour 900 jeunes en contact et 200 jeunes en suivi 100 emplois été (25% QPV) 100 services civiques (20% QPV)</p> <p>Leviers/fonds à mobiliser :</p> <p>FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)</p>	<p>Revoir nos dispositifs pour accueillir plus fortement des jeunes de quartiers</p> <p>Mobiliser ces dispositifs dans une logique de parcours (continuité éducative)</p> <p>Créer de nouveaux liens avec l'UPPA pour donner envie aux jeunes de poursuivre leurs études</p> <p>Réécrire le PEG en tenant compte du CTG et afficher une ambition plus forte pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires.</p>	<p>Cheffe de service prévention spécialisée et réussite éducative</p> <p>Cheffe de service jeunesse</p> <p>Chargés de mission</p>

Directions et services de la Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Diagnostic de l'existant déjà mobilisé et à mobiliser	Engagement du droit commun local dans le « Contrat Engagements Quartiers 2030 »
<p>Sécurité, tranquillité publique, prévention de la délinquance (Direction Prévention, Sécurité Publique)</p>	<p>Repérage des stratégies (locales, départementales, régionales, nationales, européennes) à articuler avec le contrat de ville</p> <p>Stratégie Territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance</p> <p>CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)</p> <p>CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) + Contrat local VIF (Violences intrafamiliales)</p>	<p>Repérage des actions leviers et ressources à renforcer ou mobiliser dans le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »</p> <p>Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cellules de veille sur les quartiers prioritaires Cellules de veille Education Nationale Cellules prévention délinquance des mineurs (Rappel à l'ordre et CDDF) Cellule de Prévention de la radicalisation GLTD (Groupe Local de traitement de la Délinquance) : Lutte contre les trafics de stupéfiants et les rodéos GPO (Groupes de Partenariat Opérationnels) en lien avec la Police Nationale et les acteurs du territoire. Participation au stage de Citoyenneté PJJ et AJIR PSQ : Police de la Sécurité du Quotidien (Patrouille commune PM/PN sur les secteurs QRR) TIG / TNR, mesure de réparation en lien avec PJJ, SPIP et CIAE Conseil en matière de prévention situationnelle sur projet urbain, de cadre de vie, (IMCV) Action de prévention dans les QRR (Gaz hilarant) GUP et aménagements urbains Actions de tranquillité publique Cafés police <p>Leviers/fonds à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) FIPDR (fonds Interministériel de prévention et de la radicalisation)

Directions et services de la Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Diagnostic de l'existant déjà mobilisé et à mobiliser		Engagement du droit commun local dans le « Contrat Engagements Quartiers 2030 »	
	Repérage des stratégies (locales, départementales, régionales, nationales, européennes) à articuler avec le contrat de ville	Repérage des actions leviers et ressources à renforcer ou mobiliser dans le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	Ambitions opérationnelles, publics et territoires cibles	Mobilisation sur les instances de gouvernance et opérationnelles
Lutte contre les discriminations (Direction Vie des quartiers)	<p>PLCD (Plan de Lutte Contre les Discriminations)</p> <p>Mars Attaque, le mois de lutte contre les discriminations</p> <p>Plan Angela de lutte contre le harcèlement de rue</p>	<p>Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer :</p> <p>Mission égalité femmes hommes de la préfecture Défenseur des droits Réseau égalité femmes-hommes de la collectivité Réseau Mars Attaque</p> <p>Fonds à mobiliser :</p> <p>Appels à projets lutte contre les discriminations Appels à projets fondations privées</p>	<p>Renforcer les espaces de paroles des habitants sur les discriminations vécues et ressenties</p> <p>Renforcer la formation de tous les professionnels œuvrant dans les quartiers sur les discriminations</p> <p>Expérimenter des actions concrètes pour faire bouger les représentations et lutter activement contre les discriminations liées aux préjugés et stéréotypes</p> <p>Renforcer les actions d'aller-vers dans les quartiers prioritaires et délocaliser certaines actions sur l'espace public en lien avec les structures des quartiers</p> <p>Utiliser la manifestation Mars Attaque pour mettre en lumière des habitants, associations, initiatives et valoriser l'image des quartiers</p> <p>Développer des ateliers d'autodéfense à destination des filles et des femmes d'autodéfense</p>	Chargé de mission Lutte contre les discriminations

Directions et services de la Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Diagnostic de l'existant déjà mobilisé et à mobiliser		Engagement du droit commun local dans le « Contrat Engagements Quartiers 2030 »	
	Repérage des stratégies (locales, départementales, régionales, nationales, européennes) à articuler avec le contrat de ville	Repérage des actions leviers et ressources à renforcer ou mobiliser dans le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	Ambitions opérationnelles, publics et territoires cibles	Managers de quartiers Saragosse et Ousse-des-Bois
Centre Social du Hameau (Direction Vie des Quartiers)	Pôle Enfance (ALSH CLAS LAEP 3-12 ans) Pôle Animation Adultes Familles Pôle Formation Médiation et Insertion Sociale Pôle Famille Pôle Jeunesse (ALSH CLAS 12-17 ans) Pôle Accueil	Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer : Participation des habitants Comité des usagers Réseau partenarial politique de la ville Appels à projets locaux et nationaux Stratégie de politiques publiques de prévention, soutien à la parentalité, soutien aux familles, lutte contre la pauvreté (Département, CAF...)	Favoriser le vivre-ensemble, développer le lien social Soutenir et accompagner l'insertion et l'inclusion Favoriser l'engagement et la citoyenneté Agir pour l'écologie et une transition solidaire Accompagner la fonction parentale et les interactions familiales en favorisant le bien-être des familles	Directeur du Centre sociale Directrice adjointe du centre social Responsable de pôles

Directions et services de la Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Diagnostic de l'existant déjà mobilisé et à mobiliser		Engagement du droit commun local dans le « Contrat Engagements Quartiers 2030 »	
	Repérage des stratégies (locales, départementales, régionales, nationales, européennes) à articuler avec le contrat de ville	Repérage des actions leviers et ressources à renforcer ou mobiliser dans le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	Ambitions opérationnelles, publics et territoires cibles	Mobilisation sur les instances de gouvernance et opérationnelles
Service Emploi et valorisation des compétences territoriales (Direction Vie des Quartiers)	<p>Club Emploi et développement du Hameau et Saragosse (CEDHS)</p> <p>Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)</p> <p>Plateforme Mobilité</p> <p>Plateforme d'évaluation linguistique, d'orientation et de suivi</p> <p>Crèche AVIP</p> <p>Emploi Atout Age (agir sur les freins d'accès à l'emploi des séniors)</p> <p>Clause d'insertion</p> <p>Les « Ateliers » proposés par A.Cor</p> <p>Pôle Entrepreneuriat Laherrère</p> <p>Soutien à l'économie sociale et solidaire</p>	<p>Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer :</p> <p>Poursuivre l'effort d'amélioration de la coordination et des modes partenariaux entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi, du développement économique et de la formation en particulier avec France Travail et Mission Locale</p> <p>FSE – crédits Conseil Régional Nouvelle Aquitaine Pacte Territorial d'Insertion 64 (PTI)</p> <p>Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (financement des crèche AVIP)</p> <p>Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion</p>	<p>Poursuivre l'effort d'amélioration de la coordination et des modes partenariaux entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi, du développement économique et de la formation en particulier avec France Travail et Mission Locale</p> <p>FSE – crédits Conseil Régional Nouvelle Aquitaine Pacte Territorial d'Insertion 64 (PTI)</p> <p>Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (financement des crèche AVIP)</p> <p>Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion</p>	<p>Cheffe de service</p> <p>Chargés de mission</p>

Directions et services de la Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Diagnostic de l'existant déjà mobilisé et à mobiliser	Engagement du droit commun local dans le « Contrat Engagements Quartiers 2030 »		
Démocratie de proximité (Direction Vie des quartiers)	Repérage des stratégies (locales, départementales, régionales, nationales, européennes) à articuler avec le contrat de ville	Repérage des actions leviers et ressources à renforcer ou mobiliser dans le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	Ambitions opérationnelles, publics et territoires cibles	Managers de quartiers Saragosse et Ousse-des-Bois
	<p>Dispositif local de démocratie de proximité</p> <p>Managers de quartiers</p> <p>Toutes les actions impliquant une concertation ou une participation des habitants</p>	<p>Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cafés des partenaires FIPH (Fonds d'Initiatives pour les Habitants) Maisons du citoyen IMCV (Investissements Modestes qui Changent la Vie) Aménagement des places, placettes, espaces publics 	<p>Soutenir les associations des quartiers prioritaires en ingénierie de projet</p>	
	<p>Politique de soutien à la vie associative de la ville de Pau</p> <p>Mois de l'Economie Sociale et Solidaire</p> <p>Réseau PALVA (Point Appui Local à la Vie Associative)</p>	<p>Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Forum des associations Rencontres du bénévolat Ateliers de la Vie associative PALVA Fonds/leviers à mobiliser : FDVA (Fonds d'Aide à la Vie Associative) Aides régionales et départementales de soutien à la vie associative 	<p>Soutenir en proximité les associations d'animation du lien social et de solidarité dans les quartiers en lien avec les managers de quartiers</p>	<p>Cheffe de service Vie associative</p>

Directions et services de la Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Diagnostic de l'existant déjà mobilisé et à mobiliser		Engagement du droit commun local dans le « Contrat Engagements Quartiers 2030 »	
	Repérage des stratégies (locales, départementales, régionales, nationales, européennes) à articuler avec le contrat de ville	Repérage des actions leviers et ressources à renforcer ou mobiliser dans le Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	Ambitions opérationnelles, publics et territoires cibles	Mobilisation sur les instances de gouvernance et opérationnelles
Habitat, Rénovation urbaine	<p>Nouveau programme national de rénovation urbaine</p> <p>Plan local de l'habitat</p> <p>Politique nationale de rénovation des logements privés</p>	<p>Actions/leviers existants à mobiliser ou renforcer :</p> <p>Accompagnement des propriétaires privés dans la rénovation de leur logement</p> <p>Aménagement concerté des espaces publics,</p> <p>Accompagnement des opérations de nature en ville</p> <p>Gestion urbaine de proximité (dont contribuer à des espaces publics propres et développer les démarches d'aménagement concerté...)</p> <p>Fonds/leviers à mobiliser :</p> <p>Appel à projet de l'ANRU type quartier fertile</p>	<p>Habitants du quartier Saragosse et Ousse des Bois</p> <p>Poursuivre la rénovation urbaine du quartier Saragosse pour améliorer le cadre de vie des habitants grâce à l'aménagement des espaces publics, à la rénovation des équipements publics et à la création de la centralité</p> <p>Participer à la modification de la perception du quartier par ses habitants et ceux de l'agglomération paloise</p> <p>Accompagner des propriétaires privés dans la rénovation de leur logement</p> <p>Suivre le peuplement des habitants en logement locatif sociaux</p> <p>Participer à amortir les conséquences des transitions sociales et écologiques</p>	<p>Directeur, Directrice adjointe rénovation urbaine, éco-quartier Saragosse</p> <p>Cheffe de projet rénovation urbaine Eco-quartier Saragosse</p>

Tableau d'engagement des signataires du Contrat Engagement Quartier 2024-2030

Institutions signataires	Enjeux du contrat de ville	Stratégies de politiques publiques existantes à articuler le contrat de ville	Crédits à mobiliser pour les QPV (crédits spécifiques, droit commun, fonds européens...)	Autres ressources ou leviers mobilisables pour les quartiers prioritaires. (fonds privés et publics, appels à projet, ingénierie...)	Contact de la personne qui participera aux instances de gouvernance du GIP/DSU et contact du référent technique de suivi
Etat - DDETS	<p>La DDETS intervient dans les champs de l'insertion professionnelle/emploi des personnes en âge de travailler et de la solidarité auprès des publics fragiles.</p>	<p>Appel à projet FSE+ Stratégie de lutte contre la pauvreté Pacte des solidarités et articulation avec France Travail Stratégie de prévention et protection de l'enfance</p>	<p>Droit commun : Une attention particulière sera portée aux projets concernant les habitants des QPV ou pouvant avoir un impact sur leur quotidien</p> <p>Moyens humains : Déléguee du préfet pour la politique de la ville qui représente le Préfet dans les QPV, et qui a pour mission de coordonner l'action de l'État en matière de politique de la ville, notamment pour mobiliser des dispositifs spécifiques et le droit commun, pour accompagner les porteurs de projets et rendre effective la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.</p>	<p>Toutes les fondations d'entreprises</p>	<p>Déléguee du Préfet pour la politique de la ville, en lien avec la direction de la DDETS</p>

Institutions signataires	Enjeux du contrat de ville	Stratégies de politiques publiques existantes à articuler le contrat de ville	Crédits à mobiliser pour les QPV (crédits spécifiques, droit commun, fonds européens...)	Autres ressources ou leviers mobilisables pour les quartiers prioritaires. (fonds privés et publics, appels à projet, ingénierie...)	Contact de la personne qui participera aux instances de gouvernance du GIP/DSU et contact du référent technique de suivi
Etat - DSSEN	<p>Former les enfants et les jeunes (socle commun d'éducation et de culture)</p> <p>Impulser des actions de prévention (CSCE - Agenda 2030)</p> <p>Favoriser un environnement éducatif équitable et bienveillant favorisant la réussite éducative et le bien-être émotionnel des jeunes (climat scolaire - prévention du harcèlement - Laïcité</p> <p>Valeurs de la République)</p> <p>Développer le pouvoir d'agir et l'émancipation des habitants des QPV dès le plus jeune âge (Cité Educative)</p>	<p>Cité éducative</p> <p>Réseau d'Education Prioritaire</p> <p>Plan de lutte contre le harcèlement, Evaluation des écoles</p> <p>Dispositif NEFLE</p> <p>Plan de formation Ecole inclusive</p>	<p>Droit commun (nouveau) : Pacte : Approfondissement-Soutien 2h en 6ème ou Devoirs faits</p> <p>Groupes de besoin/niveau en français et mathématiques en 6ème et 5ème</p> <p>Mise en place de la grande journée Dispositif d'autorégulation (DAR – pour les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme) à positionner</p> <p>Crédits spécifiques : Classes dédoublées en GS, CP et CE1 - périmètre REP élargi aux établissements cibles</p> <p>OEPRE sur 3 écoles (Nandina-Park, Quatre Coins du Monde, Marancy) et le collège</p> <p>Projets « Notre école faisons là ensemble »</p> <p>Pratiques de co-enseignement en collège</p> <p>Module de soutien lecture au collège</p> <p>2 Dispositifs de moins de 3 ans (Marancy, Nandina-Park)</p> <p>Opération Petits déjeuners gratuits</p>	<p>Programme de formation des personnels avec fond dédié</p> <p>Conventions de partenariats à développer</p> <p>A vérifier</p> <p>Du mécénat</p> <p>Térga (don de matériel informatique au 4 CDM)</p> <p>Fondation Total</p>	<p>Dasen Adjoint Principal Collège Jeanne d'Albret</p> <p>IEN Pau Centre</p> <p>IEN Pau Est</p> <p>coordonnatrice REP de PAU</p>

Etat – DDTM

Institutions signataires	Enjeux du contrat de ville	Stratégies de politiques publiques existantes à articuler le contrat de ville	Crédits à mobiliser pour les QPV (crédits spécifiques, droit commun, fonds européens...)	Autres ressources ou leviers mobilisables pour les quartiers prioritaires. (fonds privés et publics, appels à projet, ingénierie...)	Contact de la personne qui participera aux instances de gouvernance du GIP/DSU et contact du référent technique de suivi
	<p>L'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) propose aux territoires une palette d'outils contractuels et de programmes incitatifs et curatifs dont depuis 2018, le Plan Initiative Copropriétés*, qui mobilise les compétences techniques plurielles et la capacité d'investissement de nombreux partenaires. En agissant sur des sujets relatifs à la gouvernance, à la situation sociale et financière ou encore, à l'état du bâti, ce dispositif sur-mesure est un puissant levier d'accompagnement et de redressement des copropriétés.</p>	<p>Le plan Initiative Copropriétés repose sur 3 axes d'intervention publique pour traiter l'ensemble des situations : la prévention qui permet d'accompagner les copropriétés pour prévenir les dégradations (registre national des copropriétés, Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés - POPAC, MaPrimeRénov' Copropriété), le redressement qui vise à sauvegarder les copropriétés dégradées, (Opération programmée d'amélioration de l'habitat copropriétés dégradées - Opah-CD, opération de requalification des copropriétés dégradées - ORCOD, portage ciblé, gestion urbaine de proximité), la transformation pour enclencher un processus de restructuration pour les copropriétés très dégradées</p>	<p>La circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale en QPV rappelle la mise en œuvre de la réforme des attributions et met en avant tous les leviers et dispositifs qu'il est possible d'actionner pour atteindre les objectifs de mixité sociale fixés par les lois successives parmi lesquelles celle relative à la réforme des attributions de logements sociaux.</p> <p>Acteurs associés : maires, bailleurs, réservataires, État, EPCI, Union Régionale HLM Une des mesures préconisées par la circulaire est le déploiement des dispositifs spécifiques de recherche de candidats locataires visant à favoriser la mixité sociale : location voulue, annonces sur des sites de locations immobilières privées, colocation solidaire, logements locatifs intermédiaires, dérogation aux plafonds de ressources, ajustements de loyer, exemption du surloyer... Un point important précisé dans la circulaire est la nécessité de ne plus attribuer de logements aux ménages DALO en situation sociale et/ou professionnelle précaire dans les QPV, ainsi que de ne plus créer de places d'hébergements. Enfin, la circulaire met en avant un besoin d'adapter l'offre de logements sociaux en QPV à la diversité de la demande et de diversifier l'offre.</p>	<p>La convention intercommunale d'attributions (CIA) de la CAPBP 2022-2027 a été signée le 23 juillet 2023.</p> <p>Les Maisons de l'Habitat participent à l'accès au logement social, en accueillant le public demandeur.</p> <p>Participation au projet de réaménagement de la friche Corisande d'Andoins dans le QPV de Saragosse dans le cadre du fonds friches 1er édition/plan de relance (2021) : subvention accordée de 350 000 € à la ville de Pau pour l'acquisition du terrain de la friche et son aménagement en vue de permettre la construction de 60 logements sociaux en 3 petits collectifs.</p>	

Institutions signataires	Enjeux du contrat de ville	Stratégies de politiques publiques existantes à articuler le contrat de ville	Crédits à mobiliser pour les QPV (crédits spécifiques, droit commun, fonds européens...)	Autres ressources ou leviers mobilisables pour les quartiers prioritaires. (fonds privés et publics, appels à projet, ingénierie...)	Contact de la personne qui participera aux instances de gouvernance du GIP/DSU et contact du référent technique de suivi
Etat - FRANCE TRAVAIL	<p>Permettre aux habitants des quartiers prioritaires de bénéficier pleinement de leurs droits et d'accéder à une sécurité économique et sociale renforcée et des conditions de vie stable</p> <p>Améliorer l'accès à l'emploi</p> <p>Favoriser l'accès aux droits en agissant sur les blocages et les leviers</p>	<p>Stratégies de politiques publiques existantes à articuler le contrat de ville</p>	<p>Droit commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des mesures pour l'emploi (CIE PEC Emplois francs CDDI) Mobilisation des accompagnements renforcés à destination des jeunes (AIJ et CEJ) Mobilisation de l'accompagnement global à destination des publics fragilisés, Activation de l'accompagnement spécialisé des personnes en situation de handicap Activation de l'accompagnement AGIR des publics réfugiés depuis 2023 Animation d'un forum IAE à Ousse des Bois en 2023 <p>Crédits spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement de sessions d'Aide au français pour l'Insertion Professionnelle depuis 2022 pour augmenter l'employabilité des publics en difficulté avec la langue française prestation spécifique (180 000 euros) <p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> conseiller mis à disposition de la Cité de l'emploi 	<p>Droit commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation de l'accompagnement spécialisé personnes en situation de handicap (Cap emploi) Mobilisation de l'accompagnement AGIR des publics réfugiés depuis 2023 <p>Crédits spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuite des sessions d'Aide au français pour l'Insertion Professionnelle (4 pour 2024 pour 10 demandeurs d'emploi) Création de 2 nouvelles actions en 2024 Boost pro (2 sessions en 2024 pour 10 demandeurs d'emploi durant 8 semaines) 2 x 20 000 ATIPIC (1 session en 2024 pour 12 demandeurs d'emploi durant 9 semaines) 33 200 	<p>Directeur France Travail Pau Lyautey</p> <p>Directeur France Travail Pau Jean Zay</p> <p>Chargeée de Mission Direction Départementale France Travail</p>

Institutions signataires	Enjeux du contrat de ville	Stratégies de politiques publiques existantes à articuler le contrat de ville	Crédits à mobiliser pour les QPV (crédits spécifiques, droit commun, fonds européens...)	Autres ressources ou leviers mobilisables pour les quartiers prioritaires. (fonds privés et publics, appels à projet, ingénierie...)	Contact de la personne qui participera aux instances de gouvernance du GIP/DSU et contact du référent technique de suivi
Etat - ARS	<p>Actions de Prévention Promotion de la santé, Etablissements médico-sociaux Personnes Confrontées à Des Difficultés Spécifiques Equipes mobiles psy / somatique (EMPP et PASS).</p>	<p>Stratégie régionale de Prévention et Promotion de la Santé Promotion Santé (anciennement IREPS) Ateliers santé ville Contrats Locaux de Santé</p>	<p>Droit commun : Financement des services en prévention / santé à destination des personnes précaires Permanences d'Accès aux Soins de Santé du CH Pau permettant aux populations précaires / sans droits d'accéder à des soins + accompagnement social (assistante sociale) pour retour dans le droit commun ; Centre de Vaccination (CH Pau effectuant du « aller-vers » sur territoire GHT Béarn Soule (dont Pau agglo) pour effectuer vaccination ; Centre de Lutte tuberculeuse (CH Pau) dans même logique que Centre de Vaccination ; Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (Planning Familial 64) dans cadre du « aller vers » sur GHT Béarn Soule ; Equipe Mobile Santé Précarité (CH Pyrénées) effectuant du « aller-vers » sur le GHT Béarn Soule</p>	<p>Financement de projets dans le cadre du PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins) concernant les personnes démunies des actions sur le territoire du GHT Béarn Soule. Financement dans le cadre du PRAPS, du fonctionnement du CASO de Médecin du Monde accueillant la population précaire de Pau Agglomération dont QPV et le fonctionnement du Phare géré par l'OGFA situé en centre-ville</p>	<p>Chargé de mission ars-dd64-sante-publique@ars.sante.fr</p>

Institutions signataires	Enjeux du contrat de ville	Stratégies de politiques publiques existantes à articuler le contrat de ville	Crédits à mobiliser pour les QPV (crédits spécifiques, droit commun, fonds européens...)	Autres ressources ou leviers mobilisables pour les quartiers prioritaires. (fonds privés et publics, appels à projet, ingénierie...)	Contact de la personne qui participera aux instances de gouvernance du GIP/DSU et contact du référent technique de suivi
Etat - SDJES	Secteurs de la cohésion sociale, de l'engagement des jeunes, de la citoyenneté, de l'éducation et de loisirs	<p>L'ensemble des dispositifs issus des politiques de droit commun des ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse, des sports et des JOP ci-dessous :</p> <p>Le soutien à la formation aux métiers du sport et de l'animation : Sesame</p> <p>L'engagement des jeunes : Service Civique, Service Volontaires Européens et SNU</p> <p>L'aide aux séjours collectifs de vacances : colos apprenantes le développement de l'emploi sportif : ANS emplois</p> <p>la création d'équipements sportifs de proximité : ANS équipements</p> <p>Le soutien à la vie associative : FDVA 1 et 2</p> <p>Le renforcement de la continuité éducative : crédits politiques partenariales JEP</p>			Chef de service Départemental Jeunesse Engagement et Sports Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse

Institutions signataires	Enjeux du contrat de ville	Stratégies de politiques publiques existantes à articuler le contrat de ville	Crédits à mobiliser pour les QPV (crédits spécifiques, droit commun, fonds européens...)	Autres ressources ou leviers mobilisables pour les quartiers prioritaires. (fonds privés et publics, appels à projet, ingénierie...)	Contact de la personne qui participera aux instances de gouvernance du GIP/DSU et contact du référent technique de suivi
Etat - Sécurité Publique	L'action de l'Etat se déploie au sein d'un partenariat avec la ville et les associations engagées pour la vie des quartiers prioritaires. La police est plus présente et accessible et organise ses services pour une prise en compte des attentes du public dans une optique de résolution des problèmes. La coordination entre police nationale et police municipale se traduit quotidiennement sur les remontées d'informations, l'échange de données d'analyse de la délinquance. Il faut notamment souligner les gros efforts d'investissement de la ville en matière de vidéoprotection concomitamment au raccordement du centre de supervision urbain à la cellule d'information et de commandement de la police nationale.	Le renforcement de la présence policière sur la voie publique est un élément fort de la prise en compte de la demande des habitants de quartiers plus sûrs. Cette présence s'effectue en coordination avec les effectifs de la police municipale. Il faut également souligner le développement de partenariats entre services de police, douanes et police municipale dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants, pour des opérations ciblées et régulières, sous l'autorité conjointe du préfet et du procureur de la République. La participation active des services de l'Etat aux cellules de veille des comités locaux de prévention de la délinquance permet également d'assurer un échange collectif entre partenaires sur les faits préoccupants et l'ambiance des quartiers afin de mettre en place des actions permettant de prévenir les troubles à l'ordre public. Le lien entre police et population se noue aussi à travers les groupes de partenariat opérationnel qui réunissent acteurs et habitants avec des objectifs de résolution concrète des problématiques du quotidien.		Au-delà de la prévention de la délinquance, l'Etat s'engage aussi dans la prise en charge des victimes en finançant de manière non négligeable des permanences d'intervenant social dans les commissariats.	

Département des Pyrénées-Atlantiques

Institutions signataires	Enjeux du contrat de ville	Stratégies de politiques publiques existantes à articuler le contrat de ville	Crédits à mobiliser pour les QPV (crédits spécifiques, droit commun, fonds européens...)	Autres ressources ou leviers mobilisables pour les quartiers prioritaires. (fonds privés et publics, appels à projet, ingénierie...)	Contact de la personne qui participera aux instances de gouvernance du GIP/DSU et contact du référent technique de suivi
	<p>Le portait de territoire du SDSEI Pau Agglo permet de déterminer des enjeux communs en termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'accès à l'emploi et plus particulièrement celui des jeunes par la formation, la recherche d'emploi et l'amélioration du niveau de scolarisation d'accès à la santé de lutte contre la précarité de soutien à la parentalité et plus particulièrement les situations de monoparentalité de logement et d'habitat <p>Les axes du Projet Social de Territoire du SDSEI Pau Agglo sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle Promouvoir l'équité d'accès aux services Lutter contre la précarité Renforcer la prévention éducative 	<p>FSE (Insertion) France Travail Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté Schéma Départemental Enfance Famille Prévention Santé Schéma Départemental des Services aux Familles Schéma Départemental de l'Autonomie Pack Jeunes 64 PAEC (Programme d'Action Educative pour les Collégiens) Contrat Local de Santé Pau Béarn</p>	<p>Sur le territoire Pau Agglo et plus particulièrement sur les Quartiers Prioritaires, le Département se mobilise et intervient au quotidien et directement auprès du public et des partenaires concernés. Les équipes pluriprofessionnelles du SDSEI Pau Agglo sites de Bonnard et Fébus /Berlioz sont mobilisées sur ce territoire. Elles représentent une centaine de professionnels (Administratifs, Assistants Sociaux, Référents ASE, Psychologues, Evaluateurs et Instructeurs APA,Animateurs Locaux d'Insertion, Psychologues, Conseillères en ESF, Infirmières, Puéricultrices, Sage-femmes et Médecins). Par son implantation sur les quartiers prioritaires, le Département, chef de file en matière d'action sociale et de développement social local, structure un réseau de premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité et constitue un maillage répondant aux besoins sociaux du territoire. Il affiche sa volonté d'améliorer l'accès aux droits et de lutter contre le non-recours.</p>	<p>Mise en place « Accueil de niveau 2 » sur les sites du SDSEI Pau Agglo Améliorer la qualité de service à l'usager Fiabiliser et professionnaliser l'accueil Créer des permanences administratives Extension de l'expérimentation France Travail sur les sites implantés sur les quartiers prioritaires (Expérimentation actuelle sur les sites de Jurançon et Billère) Améliorer l'employabilité des bénéficiaires du RSA Mieux identifier et accompagner les bénéficiaires pour leur apporter une réponse correspondant à leurs attentes et à leurs besoins. Améliorer la coordination des acteurs d'aide alimentaire du territoire Améliorer la qualité de service aux publics en situation passagère ou durable de précarité alimentaire Optimiser et coordonner les actions des différents acteurs de l'aide alimentaire Développer la vigilance sur les questions de précarité et de délinquance Développer une connaissance fine des problématiques sensibles dans les quartiers Anticiper toute montée en puissance d'actes délinquants Animer et coordonner le RCE (Réseau de Coopération Educative) Repérer et soutenir les parentalités vulnérables Créer une « porte d'entrée » clairement identifiée par les écoles avec la nomination de 2 professionnels par écoles du territoire prioritaire. Prévenir et éviter la « vague » d'informations préoccupantes traditionnelles constatées en mai et juin.</p>	<p>GIP DSU : Elu Conseiller Départemental Politique de la ville/GIP DSU : chargé de mission CDS Site de Bonnard Cité Educative : chargé de mission CDS Site de Bonnard Prévention Spécialisée et PRE : Responsable service prévention Cité de l'Emploi : Cadre insertion SDSEI Pau Agglo</p>

Institutions signataires	Enjeux du contrat de ville	Stratégies de politiques publiques existantes à articuler le contrat de ville	Crédits à mobiliser pour les QPV (crédits spécifiques, droit commun, fonds européens...)	Autres ressources ou leviers mobilisables pour les quartiers prioritaires. (fonds privés et publics, appels à projet, ingénierie...)	Contact de la personne qui participera aux instances de gouvernance du GIP/DSU et contact du référent technique de suivi
Région Nouvelle Aquitaine	<p>Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine interviendra :</p> <p>En partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,</p> <p>En tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2021-2027.</p>	<p>la Région propose de contribuer à 4 grands défis :</p> <p>Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,</p> <p>Favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,</p> <p>Favoriser la réussite éducative,</p> <p>Favoriser la mobilité et lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle</p>		<p>La Région sera par ailleurs attentive à :</p> <p>Promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,</p> <p>Apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,</p> <p>Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,</p> <p>Adapter l'intervention régionale aux transitions écologique et sociétale des territoires.</p>	

Bailleur Pau Béarn Habitat	<p>Tisser des liens entre les habitants</p> <p>Favoriser l'accès aux droits en agissant sur les blocages et les leviers</p> <p>Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes, en lien avec le service public de l'emploi</p> <p>Favoriser des quartiers tranquilles et sécurisés</p> <p>Valoriser l'image des quartiers et créer des passerelles vers l'extérieur</p> <p>Amortir la précarisation et les conséquences des transitions sociales et écologiques</p>	<p>Stratégie d'attribution (CIET)</p> <p>Programmation ANRU</p> <p>Loi SRU</p>	<p>Maintien des accueils de proximité, maintien des services en lien direct avec les locataires.</p> <p>Evolution à la hausse des actions valorisées dans la TFPB en lien avec la hausse du montant de l'abattement TFPB consécutif au changement de géographie prioritaire</p>	<p>Faciliter le mécénat privé pour les actions ayant lieu dans les QPV</p> <p>Développer les conventions pluri annuelles avec les associations agissant dans les QPV afin de sécuriser l'action, les personnels de ces structures</p> <p>Appels à projets dédiés sur des thématiques prégnantes identifiées (égalité femme homme, insertion des jeunes décrocheurs)</p>	Directeur Général Chargé de mission
-----------------------------------	--	--	---	---	-------------------------------------

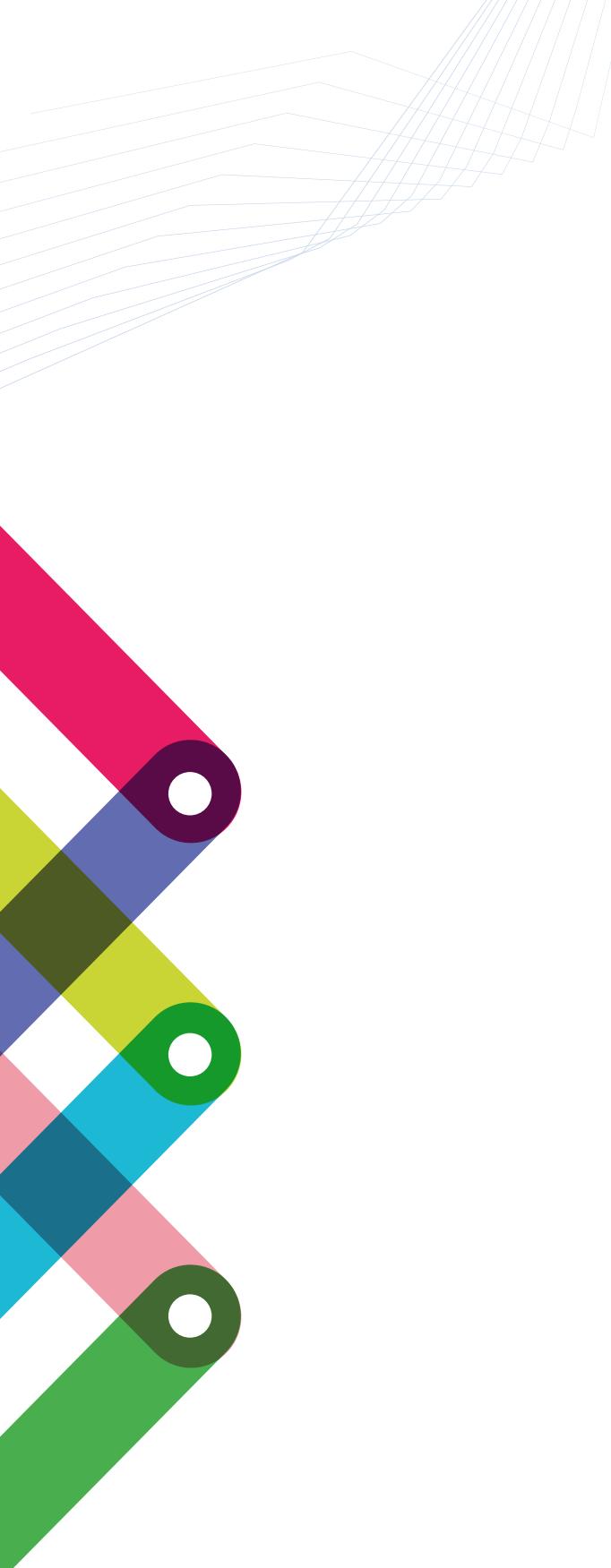
Institutions signataires	Enjeux du contrat de ville	Stratégies de politiques publiques existantes à articuler le contrat de ville	Crédits à mobiliser pour les QPV (crédits spécifiques, droit commun, fonds européens...)	Autres ressources ou leviers mobilisables pour les quartiers prioritaires. (fonds privés et publics, appels à projet, ingénierie...)	Contact de la personne qui participera aux instances de gouvernance du GIP/DSU et contact du référent technique de suivi
Bailleur Domofrance	<p>Les champs d'intervention principaux sont l'accès et le maintien au logement, leviers d'insertion fondamentaux, ils permettent au ménage attributaire de s'inscrire pleinement dans un projet d'insertion plus global.</p> <p>Par ce prisme du logement, nos enjeux au sein du contrat de ville se matérialisent particulièrement sur les items suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le bien vivre, la qualité de vie. Tisser des liens entre les habitants Favoriser les quartiers tranquilles et sécurisés Favoriser l'accès aux droits en agissant sur les blocages et les leviers. 	<p>Application de la stratégie d'attribution CIET</p> <p>Convention avec la maison de l'habitat</p> <p>Mise à disposition de locaux (MJC Berlioz)</p> <p>Intervention dans certains logements des compagnons bâtisseurs</p> <p>Nouvelle Aquitaine</p> <p>Dispositif CIVIGAZ :</p> <ul style="list-style-type: none"> Passage de services civiques dans les logements pour sensibiliser les habitants à la sécurité des installations fonctionnant au gaz et à la maîtrise des énergies. Participation à la reconstitution de l'offre dans le cadre du PNRU de Saragosse. Participation aux instances partenariales relatives aux questions de sécurité et tranquillité résidentielle. Rénovation des halls d'entrée (portes, carrelages, boite aux lettres), mise en place de visiophonie. Suppression des vide ordures au profit de conteneurs semi enterrés Création de places de parkings supplémentaires. 	<p>Renforcement du personnel de proximité par la mise en place d'employés d'immeubles sur site.</p> <p>Déploiement de la vidéo surveillance au sein de la résidence située en QPV historique</p> <p>Elargissement du patrimoine en QPV qui pourrait faire l'objet de potentiels plans d'action</p>	<p>Loi SRU</p> <p>La CIET</p> <p>Les dispositifs d'actions sociales nationaux et départementaux (exemple : FSL)</p> <p>Politique senior, bien vieillir dans son logement. (Agglo)</p>	<p>Directeur territorial Domofrance Pyrénées Atlantiques</p> <p>Directrice Gestion locative Domofrance Pyrénées Atlantiques</p>

Institutions signataires	Enjeux du contrat de ville	Stratégies de politiques publiques existantes à articuler le contrat de ville	Crédits à mobiliser pour les QPV (crédits spécifiques, droit commun, fonds européens...)	Autres ressources ou leviers mobilisables pour les quartiers prioritaires. (fonds privés et publics, appels à projet, ingénierie...)	Contact de la personne qui participera aux instances de gouvernance du GIP/DSU et contact du référent technique de suivi
Banque des territoires Caisse des Dépôts et consignations	<p>Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale</p>	<p>Accélérer le verdissement des quartiers :</p> <p>atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;</p> <p>de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;</p> <p>de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance</p>	<p>Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :</p> <p>De crédits d'ingénierie pour co-finance l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;</p> <p>De fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;</p> <p>De prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.</p>	<p>La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).</p> <p>Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.</p>	

CAF des Pyrénées Atlantiques

Institutions signataires	Enjeux du contrat de ville	Stratégies de politiques publiques existantes à articuler le contrat de ville	Crédits à mobiliser pour les QPV (crédits spécifiques, droit commun, fonds européens...)	Autres ressources ou leviers mobilisables pour les quartiers prioritaires. (fonds privés et publics, appels à projet, ingénierie...)	Contact de la personne qui participera aux instances de gouvernance du GIP/DSU et contact du référent technique de suivi
	<p>Dans le cadre de la Politique de la Ville, la Caf des Pyrénées-Atlantiques s'engage à mettre en œuvre des actions et des principes en accord avec la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion 2023/2027 entre l'État et la Cnaf.</p> <p>La plupart de ces actions s'inscriront en continuité avec les initiatives précédentes de l'ancien contrat de ville. La participation de la Caf se déclinera selon deux principes fondamentaux : Stratégies d'interventions différenciées Poursuite et renforcement des interventions précédentes</p>	<p>Convention Territoriale Globale</p> <p>Schéma Départemental des Services aux familles ;</p> <p>Service Public de la Petite Enfance</p> <p>Dispositifs de soutien à la parentalité,</p>	<p>La Caf poursuivra et renforcera ses interventions sur :</p> <p>L'accès aux droits et aux services pour les allocataires et les familles en assurant le versement juste des prestations sociales et familiales ainsi qu'en proposant des parcours attentionnés et en s'appuyant sur les Etablissements France Services ;</p> <p>L'accompagnement social en apportant un soutien social aux familles en difficultés, en fournissant des conseils, des orientations vers des services spécialisés, et en proposant des aides financières d'urgence ;</p> <p>La réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants, et la mise en place du Service Public de la Petite Enfance ;</p> <p>Le soutien à l'insertion professionnelle en favorisant l'accès à un mode de garde avec le développement de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) notamment avec le centre Joyeux Béarn et le dispositif « Courte échelle » du Centre Social La Pépinière ;</p> <p>Le renforcement de la qualité des offres de service, avec des missions renforcées de soutien pédagogique et ludique en direction des structures des établissements d'accueil du jeune enfant, des accueils de loisirs et des lieux de soutien à la parentalité ;</p>	<p>Politique de la Ville, conformément aux orientations de la COG, en tenant compte des réalités locales, du maillage territorial et des complémentarités avec les autres acteurs.</p> <p>Cette approche se matérialisera par : La poursuite et la structuration de la territorialisation des interventions Caf, notamment à travers des démarches telles que la Convention Territoriale Globale, en lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles ;</p> <p>Des interventions financières adaptables dans le cadre des Fonds publics et Territoire, favorisant une intervention ciblée et flexible selon les besoins repérés.</p>	

Institutions signataires	Enjeux du contrat de ville	Stratégies de politiques publiques existantes à articuler le contrat de ville	Crédits à mobiliser pour les QPV (crédits spécifiques, droit commun, fonds européens...)	Autres ressources ou leviers mobilisables pour les quartiers prioritaires. (fonds privés et publics, appels à projet, ingénierie...)	Contact de la personne qui participera aux instances de gouvernance du GIP/DSU et contact du référent technique de suivi
CAF des Pyrénées Atlantiques			<p>La réduction des inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité, incluant le soutien des LAEP, la médiation, les espaces rencontres, les Clas, présents sur le territoire ;</p> <p>L'accompagnement des acteurs de la parentalité avec le réseau local ainsi que le développement de l'application TIPI ;</p> <p>Le renforcement de l'accompagnement de la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances et l'aide au temps libre ;</p> <p>L'amélioration de l'accessibilité des enfants aux services d'animations (ALSH), et renforcement des interventions à destination des jeunes ;</p> <p>L'accompagnement des jeunes dans leurs projets et leurs vies de quartier avec les dispositifs Projets Jeune 64, les Promeneurs du Net ainsi que l'appui des MJC Berlioz, du Laü et des Fleurs ;</p> <p>Le soutien aux actions favorisant le bien vivre, la qualité de vie, l'ouverture des quartiers avec l'appui des structures d'animation de la vie sociale agréées, notamment les Centres Sociaux du Hameau et de la Pépinière et l'Espace de Vie Sociale Marguerite exerçant leurs interventions sur ces quartiers.</p>		



Signatures contrat engagements quartiers 2030



Julien CHARLES
Préfet des Pyrénées-Atlantiques



François BAYROU
Président de la Communauté d'Agglomération
Pau-Béarn-Pyrénées



Alain ROUSSET
Président du Conseil Régional
Nouvelle Aquitaine



Jean-Jacques LASERRE
Président du Conseil Départemental
des Pyrénées Atlantiques



François BAYROU
Maire de Pau



Arnaud JACOTTIN
Maire de Billère



Michel BERNOS
Maire de Jurançon



Valérie REVEL
Maire de Lescar



Josy POUEYTO
Présidente du Groupement d'Intérêt Public
Développement Social Urbain



Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques

François-Xavier PESTEL
Directeur Académique
des Services Départementaux
de l'Education Nationale



Rodolphe JARRY
Procureur de la République



Fabienne BASCOU
Présidente de la Caisse
d'Allocations Familiales
des Pyrénées-Atlantiques



Jérôme ROTETA

Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques



David VIALA

Directeur Territorial de France Travail
des Pyrénées-Atlantiques



Alain GUINAMANT

Directeur de la Délégation
Départementale des Pyrénées-Atlantiques
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine



Olivier SUBRA

Directeur Général de
Pau Béarn Habitat



Brice PAQUET

Directeur Régional Adjoint Nouvelle Aquitaine



Xavier CAMLONG

Directeur Territorial Domofrance
Pyrénées-Atlantiques

ENGAGEMENTS
quartiers2030

CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Agglomération de Pau

